

184. — CEYZÉRIEU (Ain). — La Grande Rue et l'Église



Clic. Marcelin, édit. Belley - L. Gros, Dépositaire

Le Petit Ceyzériolan

HIVER 2021 - 2022

BULLETIN N°02







ÉTAT CIVIL

Ils se sont dit « OUI »...

Sylvie JANVIER et Jean-Noël DURAZ le 13 février 2021 Gladys STEFFEN-PERON et Christophe GUILLEM le 31 juillet 2021 Danica RADANOVIC et Thierry FAURE le 4 septembre 2021	<u>Ils ont pointé le bout de leur nez...</u> <table border="0"> <tr><td>Adonis PLOTON</td><td>le 13 janvier</td></tr> <tr><td>Thao TRUCHET Thao</td><td>le 26 mars</td></tr> <tr><td>Gianni PINTO ALVES BIANCO-LEVRIN</td><td>le 29 mars</td></tr> <tr><td>Loup ROUFFIGNAT PENAUD</td><td>le 4 avril</td></tr> <tr><td>Zoé DUBOIS</td><td>le 26 août</td></tr> <tr><td>Aaron VASSEUR</td><td>le 9 septembre</td></tr> <tr><td>Emile BARLET</td><td>le 27 septembre</td></tr> <tr><td>Nolan WANT-TOMBEUX</td><td>le 27 octobre</td></tr> </table> <u>Les Ceyzériolans qui nous ont quitté...</u> <table border="0"> <tr><td>Annie COURRIOUX</td><td>le 8 février</td></tr> <tr><td>Aline FAURE</td><td>le 22 février</td></tr> <tr><td>Marie-Antoinette MARJOLLET</td><td>le 21 mars</td></tr> <tr><td>Jean-Louis MAGNIN</td><td>le 16 juin</td></tr> <tr><td>Madeleine CHAPUIS</td><td>le 5 novembre</td></tr> </table>	Adonis PLOTON	le 13 janvier	Thao TRUCHET Thao	le 26 mars	Gianni PINTO ALVES BIANCO-LEVRIN	le 29 mars	Loup ROUFFIGNAT PENAUD	le 4 avril	Zoé DUBOIS	le 26 août	Aaron VASSEUR	le 9 septembre	Emile BARLET	le 27 septembre	Nolan WANT-TOMBEUX	le 27 octobre	Annie COURRIOUX	le 8 février	Aline FAURE	le 22 février	Marie-Antoinette MARJOLLET	le 21 mars	Jean-Louis MAGNIN	le 16 juin	Madeleine CHAPUIS	le 5 novembre
Adonis PLOTON	le 13 janvier																										
Thao TRUCHET Thao	le 26 mars																										
Gianni PINTO ALVES BIANCO-LEVRIN	le 29 mars																										
Loup ROUFFIGNAT PENAUD	le 4 avril																										
Zoé DUBOIS	le 26 août																										
Aaron VASSEUR	le 9 septembre																										
Emile BARLET	le 27 septembre																										
Nolan WANT-TOMBEUX	le 27 octobre																										
Annie COURRIOUX	le 8 février																										
Aline FAURE	le 22 février																										
Marie-Antoinette MARJOLLET	le 21 mars																										
Jean-Louis MAGNIN	le 16 juin																										
Madeleine CHAPUIS	le 5 novembre																										




Le village de Ceyzérieu fête les 100 ans de sa doyenne !



Gabrielle Yvonne Tardy, dite Gaby, est née à Fitignieu le 18 janvier 1921.

Elle se marie en 1942 avec Eugène Nerbollier de trois ans son aîné et habitant du hameau « Le Catton ».

Pendant cette longue vie, Gaby et Eugène affrontent de grandes épreuves. Deux garçons décèdent précocement, mais ils eurent beaucoup de joie avec leurs deux filles Solange et Jeanine.

En 1952, un terrible incendie détruit les bâtiments de l'exploitation agricole qui oblige Eugène à devenir bi actif. La ferme ne leur permet pas d'avoir les revenus suffisants pour le foyer. Ainsi, Eugène travaille à l'usine de plastique à Artemare et exploite ses terres en parallèle. Gaby, quant à elle, tient la maison et aide dans l'activité agricole. Elle se révèle être une très bonne cuisinière et maîtrise la recette du civet à la perfection.

Solange et Jeanine se marient et leur donnent six petits-enfants.

En 2000, son cher Eugène la laisse seule dans sa maison qu'elle est contrainte de quitter en 2016 pour rejoindre la maison de retraite de Belley. Aujourd'hui, Gaby est très entourée de sa famille, de ses onze arrière-petits-enfants et deux arrière-arrière-petits-enfants.

C'est en cette journée ensoleillée que Myriam Keller a pu lui rendre visite pour lui apporter un gâteau et un message d'amitié de la commune, et plus particulièrement des habitants du Catton et de Grammont qui sont très fiers de compter parmi eux une centenaire.





**Le Petit
Ceyzériolan**

HIVER 2021 - 2022

ÉDUCATION



**Bulletin d'information
Communale de la Mairie de
Ceyzérieu (Ain).**

Directrice de publication :
Keller Myriam

Comité de rédaction :
Richez Monique, Chaboissier
Michèle, Keller Myriam, Bange
Tracy, Brochet Pierre, Dupas
Jean-Yves et Borlet Christian.

Crédit photos :
Keller Myriam, Foyer Rural,
Michèle Chaboissier, Régine
Guillet, Martine Keller.

Réalisation :
Tracy Bange, Myriam Keller

Distribution :
Conseillers Municipaux

Impression :
Par nos soins

Sommaire :

Vie communale	P.4
Les commissions	P.8
Les projets	P.28
Histoire	P.32
Les associations	P.33
La Parole est à vous	P.42
Divers	P.46

Chères Ceyzériolanes, Chers Ceyzériolans,

Nous tournons la page de 2021 alors que la crise sanitaire continue de perturber notre quotidien et de faire régner un voile d'inquiétude dans le monde entier.

J'aurai tout d'abord une pensée pour tous les Ceyzériolanes et Ceyzériolans qui nous ont quitté durant cette année et souhaite assurer de mon soutien leurs familles.

Toute cette année, nous avons dû nous appliquer des mesures de distanciation, adapter nos modes de vie et de travail, pratiquer avec intermittence nos loisirs, apprécier le plaisir de nous retrouver quand nous le pouvions lors de la fête de la musique, cuisinez dans la rue, le festival du court métrage en Bugey, etc.

Malgré les contraintes, le Conseil Municipal a réalisé ou avancé les travaux majeurs du programme élu en mars 2020.

La mise en séparatif des eaux usées et claires, au centre village, était un des gros dossiers de ce début de mandat. Après quelques mois de fonctionnement, nous tirerons le bilan de cet aménagement et pourrons envisager de nouvelles tranches de travaux (Station d'épuration du bourg et d'Avrissieu). La poursuite de la révision du plan local d'urbanisme qui va définir le développement de notre village pour les 10 prochaines années.

D'autres projets tels que la rénovation et la mise en accessibilité de la salle des Fêtes, la sécurisation des entrées de Ceyzérieu, la sécurisation de l'entrée et du parking de l'école, etc.

Ceyzérieu est un village dynamique empreint de l'attrait pour cette ruralité moderne. Sa croissance démographique se poursuit. Son immobilier est prisé et se traduit par la réhabilitation de logements vacants. De nouvelles entreprises, artisans, commerçants se créent ou se développent. Les associations demeurent actives et vectrices de lien social et de convivialité.

Aussi, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre village. Tous mes vœux de réussite à ceux qui entreprennent. J'adresse également mes remerciements à celles et ceux qui s'investissent dans la vie de notre village qui en fait son intérêt.

L'opportunité pour moi de terminer sur une note d'espoir. Cette crise nous aura enseigné le caractère précieux de nos relations humaines, des instants partagés et du vivre ensemble.

Je vous souhaite donc une joyeuse année 2022 !

Avec mon dévouement,
Myriam KELLER
Maire de Ceyzérieu

1- Vie communale

Bienvenue à Ceyzérieu !

Vous venez de vous installer sur la commune ? Les élus et agents de Ceyzérieu sont heureux de vous accueillir et vous souhaitent la bienvenue ainsi qu'à vos proches. Pour simplifier votre arrivée, vous trouverez ici toutes les informations utiles à vos démarches auprès de la collectivité.

Vous trouverez à l'accueil de la mairie la documentation nécessaire afin de découvrir la commune. En plus du site internet, la commune dispose d'un bulletin municipal "Le petit Ceyzériolan" reprenant les actes et les informations municipales, ainsi qu'une page Facebook "Mairie de Ceyzérieu". La commune a également souscrit à l'application « Panneau Pocket », ce qui vous permet d'être informé instantanément d'un problème survenu sur la commune ou d'avoir des alertes ou messages de la mairie.

Faites-vous connaître auprès de la Mairie

L'équipe municipale prête une attention toute particulière à l'accueil des nouveaux arrivants sur la commune. Une fois par an, un cocktail d'accueil est organisé, en leur honneur.

C'est l'occasion pour eux de rencontrer le Maire et les élus de la commune, mais également les présidents des associations locales, afin de permettre à chacun de mieux connaître Ceyzérieu, de se renseigner auprès des différents services existants, de connaître les activités proposées et de rencontrer d'autres habitants.

Avant votre déménagement

Si vous effectuez des travaux, veillez à respecter les règles suivantes :

- L'occupation de la voie publique (dépôt de bennes à gravats, installation d'échafaudages, de cabanes de chantier...) nécessite une

autorisation par arrêté municipal, qui doit être demandée, au moins deux semaines à l'avance, aux services techniques.

- Les propriétaires de pavillon sont tenus de faire une demande de renseignements auprès des différents concessionnaires (ENGIE, EDF, etc.) avant d'opérer des travaux sur leur terrain.

Eau

La commune de Ceyzérieu gère jusqu'au 31 décembre 2022 l'alimentation et la distribution de l'eau potable et l'assainissement collectif. L'assainissement non collectif est déjà une compétence transférée à la Communauté de Commune Bugey-Sud. Si vous ne voulez pas régler la consommation d'eau de vos prédécesseurs, vous devez vous assurer que votre compteur a bien été relevé par les services de la mairie.

Inscriptions scolaires et périscolaires

Pour l'inscription de vos enfants à l'école, à la cantine, et pour l'accueil



périscolaire, contactez le service des affaires scolaires et périscolaires au 04.79.87.16.82 ou par mail : periscolaire@ceyzerieu.fr

Cartes d'identité et passeports

Si vous souhaitez que votre nouvelle adresse soit inscrite sur votre carte d'identité, vous devez vous adresser à l'accueil de la mairie, qui vous indiquera la marche à suivre, et les pièces nécessaires à la constitution de votre dossier.

Attention, la mairie ne délivre pas les passeports ni les cartes d'identité. Vous devrez vous rendre à la mairie de Belley.

Inscriptions sur les listes électorales

Vous devez vous inscrire sur les listes électorales de la commune auprès du service Elections. Votre radiation sur votre ancienne commune se fera automatiquement. L'inscription peut se faire à tout moment de l'année, mais avant le 4 mars 2022 pour pouvoir voter aux élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022.

Carte grise

Suite à un déménagement, vous devez changer l'adresse sur votre carte grise (désormais appelée *certificat d'immatriculation*) dans un délai d'1 mois maximum.

Cette démarche est **obligatoire**. Elle diffère selon que le numéro d'immatriculation de votre véhicule est de la forme AB 123 CD ou 123 AB 01.

A noter : en cas de déménagement, il n'est pas obligatoire de faire changer son adresse sur son permis de conduire.

Allocations familiales, Allocations logement

Pour pouvoir continuer à bénéficier de prestations, il convient d'informer la Caisse d'Allocations Familiales de votre ancien domicile, en leur transmettant votre nouvelle adresse et la date de ce changement. Votre ancienne caisse et la nouvelle se mettront alors toutes deux en relation. Votre nouvelle caisse vous indiquera par courrier votre nouveau numéro d'allocataire.

Courrier

Votre courrier peut vous suivre à votre nouvelle adresse à dater de votre départ. Pour cela, il vous suffit de remplir à la Poste un formulaire prévu à cet effet.

1- Vie communale

LES SERVICES A VOTRE DISPOSITION !

L'Agence Postale Communale fait son bilan...

La commune de Ceyzérieu dispose depuis 2006, d'une Agence Postale Communale qui vous propose des services proches de ceux proposés dans les bureaux de Poste de Culoz ou Belley. Nous avons souhaité vous présenter un comparatif de l'activité réalisée entre l'année 2020 et l'année 2021.

GENERALITES	ANNEE 2020	ANNEE 2021
Chiffre d'affaires	8 897 €	26 358 €
Panier moyen	8.52 €	10.69 €
Nombre de passages	1044	2465
SERVICES BANCAIRES	ANNEE 2020	ANNEE 2021
Nbr de retrait espèces	126	308
Cumul espèces retirées	21 130 €	56 685 €
Nbr de dépôts d'espèces	5	11
Cumul espèces versées	1408 €	963 €

Le e-commerce (commerce sur internet) est en forte progression depuis la covid 19. La part de retrait colis au bureau de poste de Ceyzérieu a ainsi fortement augmentée. Depuis quelques semaines, l'Agence postale Communale de Ceyzérieu est référencée sur les sites de retrait de la Poste.

Nous avons obtenu ce service grâce à la qualité du travail de nos agents (le flashage des objets déposés/distribués).

LES SERVICES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Des solutions pour les professionnels, les associations et les particuliers :

- Produits d'emballage (toutes tailles)
- Affranchissements
- Offres préaffranchies qui peuvent s'avérer très

économiques et une assurance incluse France et Etranger. Simulation en agence des frais d'envoi afin de permettre un choix pertinent.

- Téléphonie avec des offres sans abonnement défiant toute concurrence. Pas de téléphone à la vente sur l'APC.
- Services de banques : dépôt de chèques et espèces + retrait d'espèces.
- Pas de virement, ni de modification sur le compte possibles, ni de consultations de comptes bancaires.
- Accompagnement sur la mise en place des procurations de 5 ans pour retirer ses colis ou courriers plus facilement dans toute la France.
- Contrat de réexpédition temporaire (pour un déplacement) ou définitif (pour un déménagement).
- Accompagnement à la rédaction de la déclaration douanière pour les envois à l'étranger.
- Liasses LRAR et bordereaux dépôt de chèques en libre accès.
- Possibilité de commander de grosses quantités ou des produits spécifiques avec livraison une fois par semaine.



En période de neige et verglas... Voici quelques recommandations !



Du sel de déneigement est à votre disposition (libre-service) devant le local technique municipal situé rue de Bourbouillon (devant l'ancienne fruitière de Bourbouillon. A proximité du parking de l'école). Pensez à prendre un seau ou sac pour le transport.

Laisser la rue libre. Pour permettre un déneigement efficace, il est

indispensable que les rues soient libres d'accès aux engins de déneigement. En cas de stationnement de véhicules sur la voie publique, le déneigement de la rue ne sera pas réalisé. La veille, pensez à stationner votre véhicule sur les parkings, dans votre garage ou dans votre cour.

Ne pas jeter la neige sur la route. La neige déblayée des trottoirs ne doit

pas être mise sur la route, sinon le passage du chasse-neige la repoussera sur le trottoir.

Faire preuve de patience. "Les rues de Ceyzérieu sont dégagées dans un ordre hiérarchisé qui respecte les priorités de circulation, il faut donc être patient ! En cas de verglas, le sel est utilisé de manière raisonnée (adaptation des quantités à la température notamment)".

1- Vie communale

Equipements communaux !

Espace Julien Richard : un nom pour notre salle des fêtes...

Dans le cadre des travaux de réfection, d'accessibilité et de modernisation de la salle des fêtes, la municipalité a souhaité donner un nom à cet espace qui fut en son temps le foyer rural, puis la salle des fêtes, et qui désormais portera le nom du fondateur du foyer rural de Ceyzérieu : « L'ESPACE JULIEN RICHARD »

JULIEN RICHARD est né le 22 août 1901 à Ceyzérieu. Il est décédé le 4 avril 1993 à la maison de retraite de Talissieu.

Il crée en 1967 l'association du foyer Rural. Julien RICHARD sera président de l'association jusqu'en 1982.

A cette époque, le Foyer Rural proposait des activités multiples à destination de tous les âges : activité basket, atelier photo (avec labo pour développer les tirages), activité jeux... et il organisait aussi des voyages et des bals le dimanche soir ! Les bals rassemblaient tout le village avec une ambiance magnifique ! On en parle encore !

Avec le soutien de Marcel DEGLISE, Maire de Ceyzérieu, et du conseil municipal, Julien RICHARD a dessiné les plans du bâtiment « Foyer rural » et mis en œuvre la construction de ce bâtiment.

La Salle des Fêtes actuelle a très longtemps été appelée « Foyer Rural ». En effet, cette salle a vu le jour grâce au foyer. Elle a été dessinée et bâtie sous sa responsabilité. Le ministère de l'agriculture et la mairie de Ceyzérieu ont contribué avec le Foyer Rural à l'équipement des



locaux.

La gestion de la salle est restée l'affaire de l'association jusqu'en 2004, date à laquelle la mairie a repris cette compétence.

Julien RICHARD a beaucoup œuvré pour son village. En reconnaissance des services rendus et en sa qualité de président de l'association du Foyer Rural, Julien RICHARD a été élevé au rang de chevalier du mérite agricole par le ministre de l'Agriculture Pierre Méhaignerie, sous la présidence de Valéry Giscard - D'Estaing.

Une cérémonie officielle de dénomination sera programmée avec la famille à l'occasion de la réception des futurs travaux de réfection globale de la salle des fêtes.

Points d'apport Volontaire d'Ardosset

Début 2021, des travaux de goudronnage ont été réalisés devant les TRIMAX (points d'apport volontaire) du hameau d'Ardosset. Le montant des travaux est de 5500 € TTC pour la commune de Ceyzérieu.

La municipalité souhaite poursuivre ces améliorations sur les points d'apport volontaire qui ne sont pas encore goudronnés.



Les Valoristes Bugey-Sud

Durant l'été 2021, les "valoristes" ont assuré trois samedis une permanence dans le village afin de collecter des livres, de l'électro-ménager en état de fonctionnement, du petit mobilier, des vélos, de la vaisselle et du textile dont les habitants souhaitaient se débarrasser.

Valoriste Bugey Sud (VBS) est un atelier chantier d'insertion. L'activité principale est de favoriser le retour à l'emploi de leurs salariés, en les accompagnant durant leur projet professionnel au travers d'une activité de recyclage.

N'hésitez pas à découvrir les différents univers proposés (puériculture, décors, vaisselle, vêtements) dans leur espace de vente situé au 6 rue des bains à Belley.



1- Vie municipale LES EMPLOYÉS

Les agents qui ont rejoint la collectivité en 2021...



Suite au départ d'Axel MORNIEUX, **Stéphane PASSUTO** (habitant de Culoz) a été recruté en CDD pour assurer l'entretien des voiries, des espaces verts et des stations de pompage et d'épuration de la commune.

Depuis le 15 octobre 2021, **Frédéric BLANC** (habitant de Culoz) a rejoint la collectivité à la suite d'une demande de mutation.

Frédéric est recruté au grade d'agent technique première classe en remplacement de Romain LEGLAND. Il a en charge l'entretien des bâtiments et des espaces verts.

Roger BLASER a été recruté sous forme de vacation afin d'assurer ponctuellement des services pour la commune (épareuse, déneigement, réparation fuites d'eau, etc.). Au printemps, et jusqu'à l'arrivée de Frédéric BLANC, Roger BLASER a pallié

à l'absence des agents techniques.

Depuis la rentrée scolaire 2021, **Nanon PHILIPPON** (originaire de Ceyzérieu et habitante d'Artemare) a intégré l'équipe du Périscolaire en charge de l'animation et l'encadrement des enfants. Elle est affectée à la garderie, la cantine et le ménage de l'école. Elle remplace Pricillia PHILOGENE.

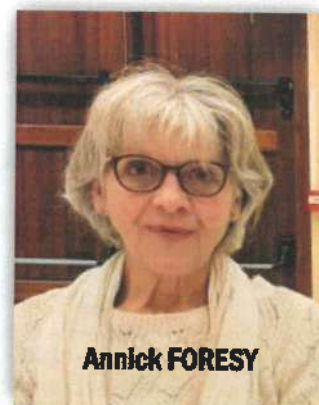


Chloé LYVET, notre comptable, est partie le 13 octobre en congés maternité. Elle a depuis donné naissance, le 23 décembre, à une petite Camille. La maman et le bébé se portent bien. Félicitations aux parents et bienvenue à Camille !

Alicia BOUCHARDY, qui habite Béon, a été recrutée depuis le 3 janvier 2022 au poste d'agent comptable pour pallier à l'absence de Chloé.



Depuis la réouverture des salles au printemps dernier, la commune a recruté **Annick FORESY**. Annick assure l'entretien des salles de la Gavinière. Elle est également présente pour réaliser les états des lieux d'entrées et de sorties. Annick assure également le portage journalier des repas au domicile des personnes âgées ou ayant subi un accident de la vie.



Extinction de l'éclairage public - le Bilan

Depuis le 10 juillet 2020, l'éclairage public est arrêté de 23h à 5h, ce qui représente une économie de 5 691 € pour la commune pour l'année 2021.

EN CHIFFRES : La mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public, sur l'ensemble de la commune, a permis de réaliser des économies importantes en énergie qui se traduisent également du point de vue financier :

- 32746 kWh d'économies réalisées sur un an (46,3 %).
- 192 points lumineux éteints.
- 5 691 € économisés sur le budget 2021.



2- Les commissions

Scolaire - Péri-scolaire - Jeunesse



Une nouvelle rentrée scolaire...

L'école Anne-Marie Lagrange a traversé, comme tout le monde, cette crise sanitaire et s'est adaptée, de son mieux, à chaque nouveau protocole.

Toute l'équipe enseignante et éducative, ainsi que les personnels communaux, ont œuvré pour assurer leur mission auprès des élèves dans la sécurité, la bienveillance et la bonne humeur.

UN MOMENT FORT
EN ÉMOTION...

Départ au collège de 16 CM2

Les élus de Ceyzérieu et des communes voisines ont eu le plaisir d'offrir aux 16 élèves de CM2 qui quittaient l'école publique Anne-Marie Lagrange, une calculatrice scientifique spéciale "Collège". Ce fut également l'occasion de souhaiter "une bonne continuation" aux enseignants qui quitteront l'école de Ceyzérieu à la rentrée prochaine. Un grand MERCI à Julie, Hélène et Bertrand pour tout ce qu'ils ont apporté à nos enfants et à notre école.

Le départ de la directrice Julie pour convenance personnelle, et celui d'Hélène qui continue sa route professionnelle dans l'école de Parves-Nattages :

Un grand merci à toutes les deux pour leur professionnalisme, leur engagement, leur écoute et bienveillance.



2- Les commissions

Scolaire - Périscolaire - Jeunesse

Un RPI* pour l'école publique Anne-Marie LAGRANGE

Suite à la fermeture de la 6^{ème} classe en raison de la baisse du nombre d'enfants fréquentant l'école publique Anne-Marie Lagrange, et pour bénéficier d'une bonification sur le nombre d'enfants minimum pour rouvrir cette classe, les communes de Flaxieu, Marignieu, Polliou, Vongnes et de Ceyzérieu ont obtenu l'accord de l'Inspection Académique pour constituer un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Les communes de Lavours et Magnieu n'ont pas souhaité intégrer ce RPI.

Une convention a donc été signée pour définir les conditions, notamment financières, de ce regroupement.

Pour mettre en œuvre le fonctionnement du RPI, il a été créé une commission école composée au maximum de deux délégués, de deux suppléants par commune membre et du Directeur de l'école. Elle sera présidée par un des membres délégués des dites communes.

Elle est chargée d'examiner toutes les affaires liées au RPI, notamment, dans le courant du premier trimestre

de l'année scolaire de proposer les dépenses à prévoir pour l'année scolaire.

Ces dernières porteront sur :

- o L'acquisition du mobilier,
- o Les dotations à attribuer par élève pour un bon fonctionnement,
- o Le matériel pédagogique,
- o Les sorties pédagogiques,
- o Les frais de restauration et de garderie,
- o Les frais de fonctionnement de la structure (eau, électricité, etc.)
- o Les frais de personnel (ATSEM et Agent d'entretien)

Seules les dépenses d'acquisition de mobiliers scolaires et périscolaires seront réparties en fonction du nombre d'habitants de chaque commune, suivant le dernier recensement officiel connu (source INSEE...).

Les dépenses liées à l'immobilier, réfection des locaux, extension, constructions, restent à charge de la commune de Ceyzérieu sauf entente entre les communes.



Les inscriptions se font en Mairie de Ceyzérieu. Cette inscription est ensuite validée par le maire de la commune de résidence avant d'en informer la direction de l'école.

La direction de l'école s'engage à communiquer toutes les demandes de radiation à la mairie de Ceyzérieu qui se chargera de transmettre l'information au maire de la commune de résidence.

Le RPI pourra accueillir des enfants des autres communes non-membre du RPI après avoir accordé une dérogation ou convention (Ex : Enfants en petite section de Cressin-Rochefort et Talissieu). La décision finale appartient à la « Commission Ecole » de valider l'inscription.

*RPI = Regroupement Pédagogique Intercommunal

Socle numérique pour l'école...

En 2021, l'Etat a lancé un appel à projet appelé « socle numérique », dans le cadre du plan de relance. L'objectif est de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique au sein des écoles élémentaires. Le projet de la Commune de Ceyzérieu a été retenu et les classes de primaires vont être équipées.

La Commune de Ceyzérieu a répondu à l'appel à projet du « socle numérique », ce qui lui a permis d'obtenir une subvention significative pour l'acquisition d'équipements numériques modernes.

Ont été achetés notamment : des vidéoprojecteurs interactifs, des classes mobiles (pack de 10 ordinateurs hybrides en valise connectés en réseau) pour les élèves,

des ordinateurs portables pour les enseignants.

Ces matériels permettent d'appliquer des méthodes pédagogiques très adaptées aux élèves. Le « socle numérique », ce sont des subventions accordées à hauteur de :

- o 70% pour les équipements.
- o 30% pour les ressources (Espace Numérique de Travail, Pack Office).

Montant de l'investissement : 7 923 € TTC

Montant de la Subvention : 5 198 €



Un appel à projet pour un socle numérique dans toutes les écoles élémentaires

2- Les commissions

Scolaire - Péri-scolaire - Jeunesse

Le Conseil Municipal Jeune de Ceyzérieu...



Depuis le mois de mai, avec l'investissement d'Angélique LATHUILLIERE et Pierre BROCHET, la commune de Ceyzérieu a de nouveau un Conseil Municipal Jeune. Ils sont fiers de représenter leurs camarades et très impatients de mener des projets et actions pour le village.

Le 26 juin, les jeunes élus sont partis à la découverte des hameaux de Ceyzérieu et du petit patrimoine de la commune.

Ils se sont réunis le 11 septembre, pour une visite et une réunion à La Ferme du Marais.

Durant les vacances scolaires le CMJ a pu préparer la 103ème cérémonie du 11 novembre.



La cantine scolaire a fêté Noël !

Le jeudi 16 décembre, les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire ont pu déguster le repas de Noël préparé par la société Leytroy de Serrières en Chautagne. Cette année, à cause de la situation sanitaire, seuls les agents en charge du péri-scolaire ont pu participer à ce repas.



2- Les commissions

Scolaire - Périscolaire - Jeunesse

Ceyzerieu signe la Convention Territoriale Globale...

Afin de répondre aux besoins des habitants du territoire dans les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits ou de l'animation de la vie sociale, la communauté de communes Bugey-Sud s'est associée à plusieurs communes du territoire, au SIVOM du Valromey et à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ain.

A ce titre, une Convention Territoriale Globale (CTG) a été signée vendredi 17 septembre en présence des élus de Bugey-Sud, de la CAF de l'Ain et des communes d'Artemare, de Brégnier-Cordon, de Ceyzérieu, de Culoz et de Haut Valromey.

Qu'est ce que la CTG ?

La Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Le territoire Bugey-Sud, qui offre une diversité de structures et de services pour les familles et leurs enfants, accueille :

- 6 structures petite enfance : 3 multi-accueil offrant 145 places
- 3 micro-crèches pour un total de 30 places
- 1 lieu d'accueil enfants parents
- 8 accueils de loisirs (périscolaires et/ou extrascolaire)
- 1 centre social et 2 espaces de vie sociale

La CAF, qui soutient financièrement les services et actions auprès des familles, a contribué, en 2019, à hauteur de 1 318 626€ pour le financement de ces équipements. La CAF de l'Ain soutient aussi les familles allocataires du territoire, avec 45.8% de la population couverte par des prestations.

La commune de Ceyzérieu est signataire de ce CTG car depuis plusieurs années, elle conventionne avec la CAF de l'Ain et la Ville de Culoz pour bénéficier de places réservées au centre petite enfance de Culoz. 23 500 Heures sur 4 ans sont subventionnées (2.40 € / heure) par la Commune de Ceyzérieu pour permettre à des familles de Ceyzérieu de faire garder leurs enfants âgés de 0 à 3 ans à l'espace petite enfance du Colombier.



1000

L'INSEE vient de publier les chiffres des populations légales millésimées 2019, qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2022. Pour la commune de Ceyzérieu, la population municipale s'établit à 1000 habitants et la population totale à 1025.

La population comptée à part, qui s'élève donc à 25 habitants (1025 - 1000), comptabilise : les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ; les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune (maisons de retraite, ehpad, foyers et résidences sociales, communauté religieuse, établissements militaires etc.) ; ainsi que les personnes âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale dans la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.

2- Les commissions VOIRIE - EAU / ASSAINISSEMENT - SECURITE

Des toilettes publiques auto-lavantes près de l'école...

Depuis le 21 juin 2021, le centre du village de Ceyzérieu a désormais des toilettes publiques. Cet équipement a été implanté sur le parking de l'école. Il s'agit de toilettes auto lavantes. Elles sont ouvertes 7j/7 de 6H à 22H et sont entièrement gratuites.



D'autre part, elles sont complètement accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un fléchage sera prochainement réalisé depuis la place du village.

Gilles Charvin, conseiller municipal en charge des bâtiments a suivi le dossier jusqu'à son installation.

Les entreprises qui ont été retenues pour réaliser les travaux sont : BARBIER SAS pour la maçonnerie (5184 €HT), Gilles PERCEVAL pour l'électricité (1078 €HT), DUMAS TP pour le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement (830 €HT) et MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS pour le bloc sanitaire (27 071 €HT).



FINANCEMENT

Cet investissement de 34 163 € HT a été subventionné à 50 % par la Région Auvergne Rhône Alpes = 17 081 € et 30 % par le Conseil Départemental de l'Ain = 10 249€.

Le reste à charge pour la commune de Ceyzérieu est donc de 6 833 €.

Fin des coupures d'électricité dans le secteur de Croulet...



Les travaux sur la ligne électrique, qui alimente le secteur de Croulet et « sur Les Roches », ont été réalisés par ENEDIS en début d'année 2021. Ces travaux qui consistaient à changer des poteaux et la ligne électrique, afin d'éviter les coupures répétées de l'alimentation électrique des habitations et bâtiments professionnels, semblent être efficaces car aucune coupure électrique n'a été enregistrée depuis la réalisation des travaux.

Mise en accessibilité de l'église



Au printemps 2021, les travaux de mise en accessibilité de l'Eglise Saint André de Ceyzérieu ont été confiés et réalisés par Gilles Marjollet, chaudronnier au village. Une rampe a donc été installée au niveau du seuil d'entrée de l'Eglise.

Cout des travaux : 1 690 €

2- Les commissions VOIRIE - EAU / ASSAINISSEMENT - SECURITE

Routes : Travaux de voirie réalisés en 2021

D'importants travaux de réfection des voiries communales ont été entrepris par la commune de Ceyzérieu et la CCBS (Communauté de Communes Bugey-Sud). Le programme 2021 comprenait en enrobé : la rue du Fenil (Avrissieu-le-Bas), l'impasse de l'étoile (centre du village), la rue des écoles (Bourbouillon), la rue du four et la rue sans herbe (Lapierre) et en bicouche : la voie romaine (Lapierre).

Préalablement, nos employés communaux ont effectué le remplacement préventif de toutes les vannes d'eau sur les tronçons des rues

concernées.

Les travaux ont consisté à décaisser la chaussée, à ajouter des grilles d'écoulement, à réaliser des caniveaux sur les bords et à poser de l'enrobé.

BOURBOUILLON : Rue des écoles
Réfection de la chaussée en enrobé
Longueur : 160 m
Montant : 47 000 € TTC

CENTRE VILLAGE : Impasse de l'Etoile
Réalisation d'un enrobé
Longueur : 50 m
Montant : 17 000 € TTC

LAPIERRE : Rue sans Herbe et Rue du Four
Réfection de la chaussée en enrobé
Longueur : 140 m
Montant : 30 000 € TTC

AVRISSIEU LE BAS : Rue du Fenil
Réfection de la chaussée en enrobé
Longueur : 90 m
Montant : 24 000 € TTC

LAPIERRE : Route de Poirin
Réfection d'un enduit bicouche
Longueur : 130 m
Montant : 10 000 € TTC



Rue des écoles



Impasse de l'Etoile



Rue sans herbe

Du point à temps pour patienter !

Chaque année, la communauté de communes Bugey-sud consulte des entreprises pour réaliser des travaux de « point à temps » sur les voiries communales. Ceyzérieu a pu bénéficier de 10 tonnes en 2021 ce qui malheureusement n'a pu permettre de couvrir l'intégralité des besoins identifiés par la commission communale voirie.

Le « point-à-temps » est une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule. Lors d'une réparation de chaussée au « point-à-temps », l'entreprise répand une émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en redonnant de l'étanchéité. Les réparations ne sont effectuées que sur des surfaces ponctuelles. Le rejet de gravillons en excédent est alors inévitable. La présence de gravillons nécessite une signalisation temporaire adaptée.

Le linéaire de la voirie communale augmente !



Le conseil municipal a dû délibérer pour intégrer des voies de Ceyzérieu qui ne sont pas inscrites aux tableaux de classement des voies communales. La compétence « voirie communale » ayant été transférée à la Communauté de Communes Bugey-Sud, implique que celles-ci n'auraient jamais pu faire l'objet de réfection.

La Rue du Fenil (90 ml) à Avrissieu et la Route de Poirin (130 ml) à Lapierre ont ainsi été rajoutées, portant les mètres linéaires cumulés de voirie à **29 955 ml** contre 29 735 ml auparavant.



Le savez-vous ?

La durée maximale de stationnement sans bouger votre voiture est de 7 jours ! Dans le cas contraire, cela pourra être considéré comme un stationnement abusif selon l'article R417-12 du Code de la route.

Sécurisation des entrées de Ceyzérieu... (1ère tranche)

En 2020, la commune de Ceyzérieu avait confié à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sécurisation globale des entrées du village. Cette mission a débouché sur un estimatif de montant de travaux d'environ 600 000 € pour l'ensemble des entrées (Entrée Béon, Croulet, Avrissieu, Senoy, la Croix, le Caton).

Après avoir étudié les capacités financières de la commune, le conseil municipal s'est prononcé sur le principe, en actant la réalisation d'une première tranche de travaux.

Le cabinet Dynamic Concept a été missionné pour réaliser les études, les plans, la consultation des entreprises, le suivi des travaux, etc.

Un chiffrage au stade esquisse a été réalisé par ce bureau d'études pour les travaux concernant l'entrée côté Béon et

la Route de Culoz (de l'école à la sortie de Ceyzérieu). Le montant estimé des travaux s'élève à 142 505 € HT pour la partie travaux et à 15 900 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre, plus une provision de 5 000 € pour des études complémentaires (plan topographique, étude structure...), pour un total de 163 405 € HT.



Afin de bénéficier d'une aide financière au titre des « amendes de police », via la contractualisation avec le Département de l'Ain, un dossier de demande de subvention a été déposé en juillet 2021. Le règlement de subvention de ce dispositif est le suivant : 30% de subvention sur les 100 000 € premiers euros puis 15% de subvention sur le reste. La subvention attendue serait de 39 510 €.

La Commune de Ceyzérieu a par ailleurs acquis une bande de 69 m² de la parcelle C 287, propriété de la famille MOREL et mitoyenne à la Route de Culoz. Cette acquisition va permettre de créer un cheminement pour la sécurité des piétons. Prix de vente du terrain : 50 € le m² (hors frais de notaire et géomètre).

Les travaux devraient débuter en septembre 2022. Une réunion avec les habitants du secteur sera programmée au printemps.

Sécurisation : entrée du hameau de Senoy

Dans le cadre de la sécurisation des entrées de Ceyzérieu, et à l'initiative du Conseil Départemental de l'Ain, des travaux d'aménagement ont été réalisés cet automne. Ces travaux ont permis une meilleure visibilité avec une sortie en T sur la RD83 pour les automobilistes qui utilisent le RD83c qui traverse le hameau de Senoy.

Les habitants du hameau de Senoy, proches de la RD83c ont été conviés à une réunion de présentation des

aménagements du secteur. Ces travaux de sécurisation ont été réalisés et financés par l'agence routière du Département de l'Ain. Dès le printemps, les services techniques municipaux, avec l'aide de bénévoles, vont entreprendre des travaux de pose de bordures et de plantations, pour l'embellissement de cet espace qui est l'une des portes d'entrée du village.



CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Un groupe de travail a été constitué, associant élus et des membres de la commission voirie et de la commission citoyenne, pour examiner les difficultés de circulation et proposer des ajustements.

L'objectif n'est pas de tout chambouler, mais de cibler les points de difficultés et d'y apporter des solutions. Les

habitants seront consultés sur les propositions nées de ce groupe de travail. Les objectifs sont les suivants :

- ⇒ Protéger les piétons
- ⇒ Développer les stationnements
- ⇒ Faire respecter les arrêts minutes
- ⇒ Sécuriser les sorties du village



2- Les commissions VOIRIE - EAU / ASSAINISSEMENT - SECURITE

Hameau d'Aignoz : Travaux de voirie et d'embellissement en 2023

La Communauté de Communes Bugey-Sud CCBS et la Commune de Ceyzérieu sont engagées dans un projet d'aménagement et de requalification de la VC 10u dite "rue des Marais" dans le hameau d'Aignoz, avec pour objectifs :

- ⇒ Améliorer l'accueil des visiteurs sur le site,
- ⇒ Améliorer le cadre de vie des habitants,
- ⇒ Favoriser les modes doux et le partage de l'espace, en tenant compte de tous les échanges et déplacements internes (véhicules, deux-roues, PMR, piétons ...) et ainsi rompre avec la vision routière du site.

Ce projet constitue la première étape d'une valorisation globale du site, laquelle sera poursuivie avec le projet de refonte de la muséographie de la Maison du Marais de Lavours.

A ce jour, La CCBS a commandé et financé les études d'aménagement.

L'aménagement de la voirie, ainsi que des zones de stationnement, incombent à la CCBS au titre de ses compétences voirie et tourisme.

Les plus-values (pavage autour de la fontaine, résine, etc...) seront à la charge de la commune de Ceyzérieu.

L'aménagement prévu consiste en la réalisation des travaux suivants :

- ⇒ La zone de stationnement et d'entrée sur site, avec la création d'une « déviation » pour les habitants d'Aignoz et la mise en place d'une entrée-totem pour les visiteurs,
- ⇒ L'accès au village avec un traitement en voirie partagée,
- ⇒ L'embellissement de la place principale,
- ⇒ La reprise de l'accès au sentier sur pilotis depuis la Maison du Marais avec la reprise de la voirie et la mise en place de bandes roullantes pour les personnes à mobilité réduite.

Au stade de l'étude, l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 347 168,60 € HT et celle de la maîtrise d'œuvre à 14 700 € HT, soit un coût prévisionnel total de l'opération s'élevant à 361 868,60 € HT.

Les dépenses relatives aux travaux, dont la commune de Ceyzérieu a la compétence, seront facturées par la CCBS à la réception du chantier. L'estimation du reste à charge pour la commune de Ceyzérieu est estimée à 35 569,20 € HT

2022 : procédures administratives et finalisation des phases études du projet.
Printemps 2022 : Présentation du projet aux habitants du hameau
De janvier 2023 à juin 2023 : réalisation des travaux

CHEMINEMENT ET PARKING DE L'ÉCOLE

La sécurité des enfants est une priorité pour l'équipe municipale.

Les abords de l'école publique Anne-Marie Lagrange seront ainsi sécurisés dans les prochaines semaines. Des barrières vont être posées le long de la route de Culoz, des panneaux de signalisation « dépose minute » seront installés : Le dépose-minute, comme son nom l'indique, permet aux parents de déposer leurs enfants devant l'école. Il est strictement **INTERDIT de quitter le volant**.

Cheminement des piétons : du marquage au sol a été réalisé depuis la rentrée scolaire 2021. Ce marquage a pour objectif d'inciter les enfants à emprunter le cheminement le plus approprié pour se rendre à l'école.

Il est important de rappeler que le parking de l'école est à sens unique et que vous devez rouler doucement.

Des véhicules stationnent de façon permanente sur le parking de l'école et empêchent le stationnement des parents qui accompagnent leurs enfants à l'école. La municipalité invite les propriétaires de ces véhicules à privilégier le parking du cimetière qui est juste à quelques mètres de celui de l'école.



FINANCEMENT

Montant total des travaux : 361 868,60 € HT

Financement :

ETAT (40%) = 144 747,44 €

Conseil Départementale Ain (20 %) = 72 373,72 €

Communauté de Communes CCBS = 109 178,24 €

Commune de Ceyzérieu = **35 569, 20 €**

Déploiement de la signalétique d'Information locale SIL par l'office de Tourisme Bugey-Sud...

La commune de Ceyzérieu va très prochainement bénéficier de la mise en place par la Communauté de Communes Bugey-Sud d'une Signalétique d'Information Locale (SIL).

L'activité économique et touristique génère de nombreux déplacements routiers, émanant des touristes et des populations locales. Aussi, il est important de mettre en place une signalétique efficace qui permette à ces usagers de la route d'accéder facilement aux activités et services mis à leur disposition.

Ce travail s'appuie également sur une amélioration de la signalétique directionnelle des pôles (communes, hameaux et lieux-dits).

La SIL a pour objet d'informer l'utilisateur de la route sur les différents services et activités, susceptibles de l'intéresser dans le cadre de son déplacement.

La SIL est soumise aux règles fondamentales de la signalisation de direction : homogénéité, lisibilité, cohérence avec l'environnement, compatibilité avec les autres modes de



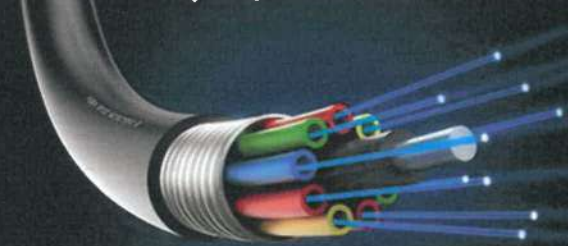
signalisation dont elle ne doit pas perturber la lecture.

Les objectifs de la SIL sont :

- ⇒ D'apporter une réponse aux besoins des professionnels en matière de signalisation routière,
- ⇒ De permettre l'accès aux services et activités pour la population locale et les touristes circulant sur le réseau routier,
- ⇒ D'améliorer la signalisation en proposant une signalisation fiable et uniformisée,
- ⇒ De mettre en valeur la richesse et la diversité des activités,
- ⇒ De préserver les paysages en luttant contre la publicité sauvage et la pollution visuelle,
- ⇒ Le déploiement de ces panneaux est prévu au premier trimestre 2022.



La fibre optique arrive enfin !



2022 verra le déploiement par le SIEA de la fibre optique sur l'ensemble de la Commune de Ceyzérieu ; les travaux devraient démarrer au mois de mars et dureront trois mois.

D'importants travaux d'élagage des arbres dont les

branches sont en contact avec les lignes téléphoniques sont à prévoir. Ces travaux sont à la charge des propriétaires qui vont très prochainement recevoir un courrier de mise en demeure de les réaliser. Dans l'hypothèse où le propriétaire n'entreprend pas ces travaux avant le déploiement de la fibre, la commune se verra dans l'obligation de missionner une entreprise privée afin de les faire réaliser. Le Trésor Public aura ainsi la charge de refacturer et de s'assurer du recouvrement de la dette par le propriétaire.

L'ouverture à la commercialisation se fera en fin 2022.

Le travail de recherche des points de raccordements, de recherche des lieux d'implantations des armoires NRO (Noeud de Raccordement Optique) et le recensement des propriétaires dont les arbres sont à élaguer ou à couper est réalisé par Jean-Yves DUPAS et Bernard BLASER (Adjoints au Maire).

2- Les commissions

FINANCES

Impôts : suppression de la taxe d'habitation... compensation !

En 2022, les contribuables paieront, pour la dernière fois, la taxe d'habitation afférente à leur habitation principale.

Depuis 2020, 80 % des contribuables les moins aisés ne payaient plus cette taxe. Les autres contribuables n'ont payé que 70 % de leur TH en 2021 qui passera à 35% en 2022 et 0% en 2023.

Il s'agit d'un allègement massif de la pression fiscale, de l'ordre de 18 Md€, qui permettra, à terme, à l'ensemble des foyers d'être dispensés du paiement de la TH afférente à leur habitation principale, soit en moyenne 723 € par foyer, en 2023.

Les contribuables continueront, par ailleurs, à payer les autres impôts nationaux (TVA...), locaux (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ainsi que la redevance audiovisuelle

Une compensation à l'euro près, pour les collectivités

Les collectivités continueront de bénéficier de leurs dotations et de leur fiscalité, dont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les communes et les intercommunalités, qui perçoivent la taxe d'habitation afférente à l'habitation principale, seront compensées à l'euro près.

La part de taxe foncière sur les propriétés bâties, perçue par les départements, va ainsi être attribuée aux communes. Le bloc communal, assurant des services publics de proximité, **bénéficiera donc de la totalité de la taxe foncière.**

En contrepartie, une fraction d'un impôt national dynamique, la TVA, sera versée aux intercommunalités, à la ville de Paris et aux départements.

Conformément à l'engagement du Président de la République, la **réforme de la fiscalité locale sera donc neutre pour les collectivités**, tout en améliorant le pouvoir d'achat des Français.

Le conseil municipal a donc délibéré le 20 mars 2021 sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

o Taxe foncière sur les propriétés bâties : **23.77 % = 9.80 %** (inchangé) + **13.97 %** (taux département de l'Ain)

o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **41.67.%** (inchangé)

Résumé

Pour compenser la suppression de la Taxe d'habitation, l'Etat a décidé de transférer aux communes la part départementale du Foncier Bâti. Pour cela, le conseil municipal a voté un nouveau taux de Foncier Bâti qui correspond à l'ancien taux + le taux du département.

Cela ne changera rien pour le contribuable puisque le département ne percevra plus le Foncier Bâti

Si le nouveau produit Foncier Bâti résultant du nouveau taux est supérieur à ce que la commune percevait auparavant (TH+ FB), l'Etat gardera la différence par le biais d'un coefficient correcteur. S'il est inférieur, l'Etat complètera la différence.

Crise sanitaire : Maintien des subventions aux associations...

Le village de Ceyzérieu est connu dans la région pour son riche vivier associatif qui fait la fierté de la commune de 1000 habitants. Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les subventions à la dizaine d'associations malgré leur baisse d'activité en raison de la crise sanitaire.

Ce coup de pouce tient compte de la taille de la structure et du nombre d'adhérents, de l'activité, de la participation à la vie de la commune, sans oublier des avantages en nature perçus en complément (comme le prêt d'une salle par exemple).



2- Les commissions

Bâtiment - Urbanisme / PLU

L'élaboration du nouveau PLU avance...

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui date de 2005, doit être mis en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bugey, approuvé le 26 septembre 2017, ainsi qu'avec une législation qui a profondément évolué en 15 ans (loi Grenelle 2 en 2010, loi ALUR en 2014, loi Climat et Résilience en 2021). Suite à la présentation d'un diagnostic et d'un premier projet à la population le 16 octobre 2020, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu en Conseil Municipal a été établi.

Une nouvelle phase débute : celle de la traduction réglementaire et opérationnelle des orientations du PADD. Elle prendra la forme d'un règlement, d'un plan de zonage, et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui seront opposables aux autorisations d'urbanisme et aux utilisations du sol. Cette phase d'élaboration du PLU fera l'objet d'une réunion publique dédiée. La population peut également écrire au maire ou s'exprimer sur le registre ouvert en mairie, consulter le site internet de la commune.

Les principales orientations du PADD :



- Un confortement du développement résidentiel :

> Une perspective d'augmentation d'une centaine d'habitants, pour une population de 1150 habitants à l'horizon 2030. Le PLU prévoit la création de 70 logements, dont le tiers pour compenser la diminution du nombre d'occupants par logement. 8 logements sociaux s'ajouteront aux 4 existants.



- Le développement des activités :

> Le village sera le lieu préférentiel d'implantation des activités commerciales et de services. Les bâtiments d'exploitations agricoles et forestières sont favorisés en dehors des espaces sensibles. Le développement de l'habitat est évité au contact de l'espace agricole productif.

- Un parti d'urbanisation plus économe des ressources :

> L'extension urbaine est réduite à 2 hectares environ : elle n'impacte pas l'agriculture. Elle concerne des espaces situés dans le prolongement du village, dans le secteur de la rue des Ecoles. Les deux sites d'urbanisation principaux sont sur des terrains maîtrisés par la commune, afin de garantir la qualité des opérations futures et la prise en compte des différents besoins en logements.

> La grande priorité est la ressource en eau : la commune prévoit une refonte du système d'assainissement collectant les eaux usées autour du

chef-lieu et d'Avrissieu et un arrêt de l'aggravation des rejets dans les secteurs non desservis par ces deux équipements d'assainissement.

- La mise en valeur du patrimoine rural et naturel :

> Le patrimoine rural ancien recensé sera préservé, y compris la trame végétale du village et des hameaux caractérisés par des parcs, des potagers et des vergers.

> Les milieux naturels seront protégés ainsi que les composantes des continuités écologiques : zones humides, abords des cours d'eau, corridors écologiques, ainsi que certaines haies.

Quelques chiffres...

En 2021, le service ADS (Assistance aux droits du sol) de la CCBS a traité pour le compte de la commune de Ceyzérieu :

⇒ 74 CUa

(Certificat d'urbanisme informatif)

⇒ 8 CUB

(Certificat d'urbanisme opérationnel)

⇒ 62 DP

(Déclaration de travaux)

⇒ 24 PC

(Permis de construire)

Cela représente une dépense globale de 17 330 € pour 2021.

Avant l'envoi des dossiers au service instructeur, Bernard BLASER, 1er adjoint en charge de l'Urbanisme, Travaux et Bâtiments renseigne chacune des demandes sur la présence ou non des réseaux secs et humides, etc. Au moindre doute et sur demande du pétitionnaire, Bernard propose de rencontrer les pétitionnaires qui le souhaitent afin d'éviter de retarder l'instruction.

2- Les commissions

Bâtiment - Urbanisme / PLU

La commune s'engage dans la récupération des « Biens sans maître »

La commune de Ceyzérieu est concernée par des bois et forêts présumés "sans maître". La municipalité s'est ainsi lancée dans la procédure de récupération et d'appropriation de ces parcelles à l'issue d'une vaine recherche de leurs propriétaires.

Ces biens non bâtis sont susceptibles d'être considérés comme "sans maître" s'ils sont sans propriétaire connu et si la taxe foncière n'a pas été acquittée depuis plus de trois ans, ou si elle a été acquittée par un tiers.

Avec la Direction départementale des Territoires (Etat), conformément à l'article L.1123-4 du code général

de la propriété des personnes publiques, la commune a acquis, à titre gratuit, ces parcelles pour une superficie de 5,51 ha.

La commune, par délibération du conseil municipal, a procédé à l'incorporation de ces biens dans le domaine communal.

Les bois et forêts acquis dans ces conditions sont soumis au régime forestier prévu à l'article L 211-1 du code forestier, à l'expiration d'un délai de 5 ans à compter de l'incorporation au domaine communal ou du transfert dans le domaine de l'État. Dans ce délai, il peut être procédé à toute opération foncière.



Rappel des règles d'urbanisme...



Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

- ⇒ Les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- ⇒ Les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable (DP) :

- ⇒ Création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ⇒ Ravalement,
- ⇒ Modification de façade,
- ⇒ Percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- ⇒ Création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- ⇒ Changement de destination de locaux existants,
- ⇒ Construction ou modification de clôture,
- ⇒ Les adjonctions de parements,
- ⇒ Les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- ⇒ Construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme :

- ⇒ Les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- ⇒ Les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol,

2- Les commissions

ENVIRONNEMENT

L'ambroisie : un fléau sanitaire méconnu...



L'ambroisie est une plante fortement allergisante par son pollen. Dans l'Ain, 540 000 personnes (87% de la population) sont exposées plus de 20 jours à un risque allergique ambrosie important (RAEP ≥3) dont 47 000 (7,6%) personnes exposées plus de 40 jours.

La lutte contre l'ambroisie est une obligation pour chacun, quel que soit le milieu où on la trouve. Elle nécessite une mobilisation au plus près du terrain, de tous les acteurs y compris du grand public.

Un arrêté du préfet de l'Ain du 25 juin 2019- a été pris afin d'endiguer la propagation de cette plante.

À partir de mi-août et jusqu'à octobre, la plante dégage un pollen qui est un allergène très fort : les troubles provoqués vont de la simple rhinite qui entraînera éternuements et écoulements nasaux à l'eczéma, des conjonctivites, ou trachéite.

Plutôt prévenir que guérir !

Eviter de la propager

Pour ne pas infester les terrains encore vierges, il faut accorder la plus grande attention aux transports de terre :

- Ne pas accepter de recevoir de la terre dont on ignore la provenance.
- Ne pas déposer n'importe où de la

terre ou des déblais provenant de parcelles infestées.

Eviter de laisser des terrains nus en friche

L'ambroisie ayant besoin de lumière pour germer et redoutant la concurrence, il convient de mettre en œuvre toutes les techniques qui peuvent s'opposer à son développement, notamment en favorisant la croissance des végétaux en place pour faire concurrence à l'ambroisie (graminées, luzerne, ...).

La Méthode curative

Le but est alors d'empêcher l'ambroisie de développer son pollen. Ceci doit être fait en juin et juillet.

L'arrachage est le geste le plus simple et le plus radical mais ne peut pas être appliqué sur de grandes surfaces. L'utilisation des outils mécaniques (fauchage, broyage, tonte rase, ...) reste nécessaire dans beaucoup de cas. En milieu agricole on est souvent obligé d'avoir recours à la lutte chimique.

Les particuliers ont aussi un rôle à jouer dans l'éradication de l'ambroisie et bien que l'arrêté les oblige à se mobiliser dans la prévention contre la pousse de l'ambroisie dans leur propriété, les privés restent peu concernés, souvent pour des raisons de méconnaissance de la plante.

La réglementation

L'arrêté préfectoral du 19 juin 2019 est très clair : les propriétaires, locataires, ayant-droits ou occupants à quelque titre que ce soit, les exploitants agricoles, les maîtres de chantiers de travaux et les gestionnaires de domaine public sont tenus de :

- prévenir la pousse d'ambroisie (sur les terres rapportées ou remuées),

- nettoyer et entretenir les espaces où pousse l'ambroisie.

Où la trouver ?

Là où la terre a été retournée, remaniée ou apportée. Elle n'aime pas la concurrence. Alors semez du gazon, du trèfle, des plantes à fleurs ou bien recouvrez le sol nu de paillis ou de gravier.

Que faire ?

L'arracher (à l'aide de gants), en tout cas avant qu'elle soit en phase de grenaison afin que l'année suivante, des graines ne puissent germer. Si jamais elle est en fleurs, attention aux grains de pollen relâchés.

Ainsi, il est de l'obligation du propriétaire d'un terrain d'éviter sa progression, tout comme la collectivité se doit d'agir sur l'espace public.

Un référent ambroisie à Ceyzérieu :

Romain POINSIGNON, Conseiller municipal et Vice-président de la Commission Environnement :

Tél. : 04 79.87.90.11

romain.poinsignon@ceyzerieu.fr

Une plateforme interactive pour signaler l'ambroisie :

Destinée à enregistrer et suivre les signalements de l'ambroisie, une plateforme web interactive, une application mobile, une adresse mail et un numéro de téléphone ont été mis en place par la Région et l'ARS Rhône-Alpes :

www.signalement-ambroisie.fr

L'application mobile :

SIGNALEMENT-AMBROISIE

contact@signalement-ambroisie.fr

Téléphone : 0 972 376 888

2- Les commissions

ENVIRONNEMENT

GEMAPI : Travaux de réhabilitation des Rousses...



D'importants travaux sont menés par la Communauté de Communes Bugey-Sud, avec le partenariat de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Ain et l'agence de Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Il s'agit de la réhabilitation environnementale du Séran, des Rousses et du Mergeais.

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la CCBS mène actuellement un vaste chantier de réhabilitation environnementale du Séran, des Rousses et du Mergeais au droit de la réserve



naturelle du marais de Lavours, à Béon et Ceyzérieu.

Suite à l'arrêté préfectoral de janvier 2021, portant autorisation environnementale et déclarant le projet de travaux d'intérêt général, ces derniers ont débuté en août 2021 pour une durée autorisée jusqu'à fin octobre (idem ensuite en 2022).

Zone de préemption au titre des ENS...



Le Département est compétent pour définir les espaces naturels sensibles (ENS) sur son territoire et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public, conformément à l'article L 113-8 du Code de l'urbanisme. Dans l'Ain, cette politique est formalisée dans le

Plan Nature approuvé en septembre 2016.

Conformément à l'article L 113-14 du Code de l'urbanisme, et dans le cadre du Plan Nature, le Département peut instaurer des zones de préemption au titre des ENS (ZPENS), garantissant ainsi une veille foncière et donnant la possibilité de mettre en œuvre un droit de préemption.

Le marais de Lavours est l'un des derniers grands marais continentaux d'Europe de l'Ouest. Situé au pied du massif du Grand Colombier, il est constitué de la réserve naturelle nationale Marais de Lavours, qui comprend 500 ha de prairie humide parcourue par un sentier sur pilotis. Il est également inscrit au réseau de sites Natura 2000.

Sur les communes de Béon, Talissieu, Ceyzérieu, Flaxieu, Polliou et Culoz, le site « Marais de Lavours », labellisé en espace naturel sensible (ENS) en mai 2019, présente de nombreux enjeux écologiques et paysagers. L'ENS

« Marais de Lavours » comprend la Réserve Nationale du Marais de Lavours ainsi que la zone de l'entre-deux réserve et les secteurs des Vouards, situés au nord du marais. Ces derniers constituent un réseau de bassins et de canaux naturels qui proviennent de résurgences et viennent alimenter le marais.

En conséquence, les conseils municipaux et de Béon, Ceyzérieu, Talissieu, Flaxieu et Polliou ont décidé, pour assurer une préservation de ce site sur le long terme, d'instaurer une zone de préemption au titre des ENS sur le périmètre du site ENS « Marais de Lavours ».



2- Les commissions

Bâtiment - Urbanisme / PLU

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire PC :

- ⇒ La construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- ⇒ Le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- ⇒ La construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Modification du code de l'Urbanisme :

Le décret n° 2011-1771 du 5 décembre 2011, relatif aux formalités à accomplir pour les travaux sur constructions existantes, a été publié au journal officiel le 7 décembre 2011. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2012. Celui-ci a principalement pour effet de simplifier les procédures actuelles en relevant le seuil de la déclaration préalable de 20 m² à 40 m² uniquement pour les projets d'extensions des constructions existantes situées dans les zones U des communes couvertes par un plan d'occupation des sols ou un plan local d'urbanisme.

Toutefois, par exception à la règle précitée, les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 170 m² resteront soumis à permis de construire, et seront soumis au recours obligatoire à architecte.



Dans tous les autres cas, et en dehors des zones U, le champ d'application général du permis de construire et de la déclaration préalable est maintenu. Par conséquent, dès lors qu'un projet de construction excèdera 20 m² de SHOB, une demande de permis de construire devra être déposée.

Actions et sanctions :

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis, ou non conforme à un permis de construire.

Urbanisme : Dématérialisation des démarches administratives...

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est possible pour les usagers de saisir les demandes d'autorisation d'urbanisme sous la forme dématérialisée.

Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

- ⇒ Plus rapide et accessible, elle répond aux enjeux de la modernisation des services publics.
- ⇒ Un service en ligne accessible 7j/7 et 24h/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier.
- ⇒ Une aide en ligne vous guide dans la constitution du dossier afin de minimiser les erreurs de saisie.
- ⇒ Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires.
- ⇒ Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.
- ⇒ Des échanges simplifiés et directe avec l'administration.
- ⇒ Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée.

2- Les commissions

Bâtiment - Urbanisme / PLU



DÉPOSER MON PERMIS DE CONSTRUIRE EN LIGNE



Les communes de Bugey Sud sont prêtes à recevoir vos demandes de permis de construire, de déclaration préalable de travaux ou de permis d'aménager en ligne. L'urbanisme, ça marche plus simple et plus rapide.



Quels dossiers sont concernés par la saisie en ligne ?

- ⇒ Certificats d'urbanisation informatif (CUa) et opérationnel (CUb)

- ⇒ Déclaration préalable de travaux (DP)
- ⇒ Permis de construire (PC)
- ⇒ Permis d'aménager (PA)
- ⇒ Permis de démolir (PD)
- ⇒ Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Une fois déposée, votre demande sera transmise au service instructeur (ADS) de la Communauté de Communes Bugey Sud dont dépend la commune de Ceyzérieu. La mairie de Ceyzérieu reste votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner tout au long de la procédure. Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers, mais n'est pas une obligation pour vous. Le secrétariat de mairie et les élus continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier recommandé avec les

mêmes délais légaux de traitement de vos démarches.

La mairie consulte les organismes gestionnaires des réseaux (eau, assainissement, électricité, voirie, etc.) et émet un avis sur le projet.

Montants payés à la CCBS pour l'instruction de chaque dossier :

Certificat d'urbanisme informatif (CUa) = 35 €

Certificats opérationnel (CUb) = 80 €

Déclaration préalable de travaux (DP) = 150 €

Permis de construire (PC) = 200 €

Permis d'aménager (PA) = 240 €

Permis de démolir (PD) = 160 €

ATTENTION : merci aux pétitionnaires de faire aboutir leur projet car chaque annulation est une dépense inutile pour la commune !

Une adresse unique : <https://portail.siea-sig.fr/sve/#/communesList>

Salle des fêtes : Nettoyage de printemps !

Après une longue période de fermeture de la salle des fêtes en raison de la Covid, un gros nettoyage de printemps des locaux a été réalisé par l'équipe municipale avec l'aide de bénévoles. (Évacuation des encombrants à la déchetterie, décapage de la cuisine, mise en place d'une nouvelle gestion de la vaisselle, etc.).

Un nouveau règlement intérieur a été approuvé par le conseil municipal et les tarifs restent inchangés.

TARIFS POUR LES HABITANTS

Grande salle : 100 € la journée (semaine) et 160 € le week-end (hors chauffage)

Petite salle : 15 € la journée (semaine) et 30 € le week-end (hors chauffage)



2- Les commissions

Action sociale

Un centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Pour quoi faire ?



Centre Communal d'Action Sociale

Comme son nom l'indique, le CCAS est une institution locale (communale) d'action sociale.

L'action sociale, très schématiquement, recouvre l'ensemble des engagements et moyens visant à maintenir et mettre en place une solidarité entre les individus, et à aider les plus fragiles (pour des questions de santé, d'âge, de moyens ou autres) à retrouver ou conserver le plus longtemps possible leur autonomie.

Les missions d'un CCAS sont donc variées, mais leur objectif commun est **d'assister et soutenir la population** en situation de difficulté, de handicap ou d'exclusion.

Parmi ces dernières figurent notamment :

- **Diffusion des informations** utiles à toutes les démarches nécessaires à la vie des personnes en situation de précarité.
- **Aides aux personnes handicapées**, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions.
- **Assure le portage des repas** au domicile des personnes âgées, handicapées ou ayant subi des aléas de la vie.
- **Accompagnement social** des personnes en situation de précarité et de leur famille.
- **Instruction des demandes d'aide sociale légale** (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et transmission aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil départemental, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale.
- **Aide à la constitution de demande de logement social.**
- **Organisation**, chaque fin d'année, d'un **temps commun de convivialité** pour les personnes de plus de 70 ans afin de créer ou perpétuer le lien social.

Repas de Noël annulé et remplacé par des bons cadeaux...

Cette année encore, en raison de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 et soucieux de garantir la sécurité de chacun, la municipalité et le CCAS ont annulé le repas des aînés 2021 initialement programmé le 11 décembre.

Les 212 habitants (inscrits sur les listes électorales de Ceyzérieu), âgés de 70 ans et plus, ont été destinataires d'un bon d'achat d'une valeur de 25 euros. Ce bon-cadeau est à utiliser dans les commerces de Ceyzérieu d'ici le 30 juin 2022.

Une jolie carte de vœux, réalisée par les enfants de l'école publique Anne-Marie Lagrange de Ceyzérieu,



accompagnait le courrier.

Ce travail de préparation a été mené par Michèle Chaboissier, conseillère municipale et vice-présidente du Centre communal d'actions sociales. La distribution a été réalisée par l'équipe municipale entre le 20 et le 24 décembre.

Lors d'une visite de courtoisie, Madame le Maire a également pu offrir au nom de la mairie, un coffret « bien-être » aux 10 habitants de Ceyzérieu qui résident en EHPAD.

Secrétariat de Maire :

Le secrétariat de mairie vous accueille :

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et les mardis et jeudis de 14h00 à 16h00.

Permanence des élus

Madame Le Maire et ses adjoints assurent une permanence quotidienne et reçoivent sur rendez-vous.

Téléphone : 04.79.87.90.11

Courriel : mairie@ceyzerieu.fr

Agence Postale communale :

Les horaires d'ouverture et d'accueil de l'agence postale communale sont les suivants :

Du lundi au samedi de 8h45 à 11h45

2- Les commissions

Action sociale

Le portage de repas, vecteur de lien social...

Le repas est considéré à juste titre comme l'un des actes essentiels de la vie quotidienne. Il peut néanmoins être source de difficultés pour les personnes âgées ou fragilisées. Pour y remédier, le portage de repas mis en place par la Mairie de Ceyzérieu depuis septembre 2020, offre de nombreux avantages.

Assuré conjointement avec un service d'aide aux actes de la vie courante ou un service de soins infirmiers, il peut être un levier important du maintien à domicile. Le portage de repas est également un outil de lutte contre l'isolement et l'exclusion.

Sept personnes ont pu bénéficier de ce service depuis sa mise en place. Ce sont plus de **1495 repas** qui ont été livrés.

Annick FORESY assure la livraison des repas au domicile des Ceyzériolans inscrits pour le service, les lundi, mardi (pour les repas du mardi et du mercredi), jeudi et vendredi (pour les repas du vendredi, du samedi et du dimanche).

LE SERVICE

- Une livraison à votre domicile du lundi au vendredi, en matinée et en votre présence.
- Libre choix de votre nombre de repas par semaine.
- Des repas (Déjeuner : entrée, plat, accompagnement, produit laitier, dessert et pain / Souper : potage, produit laitier).
- Des repas cuisinés par des prestataires locaux : Leztroy-Savoy à Serrières en Chautagne.
- Recours croissant aux produits régionaux et aux produits BIO.
- Des menus équilibrés, composés en collaboration avec une diététicienne.
- Des menus uniques (possibilités de régimes spécifiques).
- **Les tarifs : le repas livré est facturé 11 € pour une personne et 20 € pour un couple.**
- Un crédit d'impôt et des aides financières sont possibles auprès des caisses de retraite ou du Département.

Accompagnement dans le montage des dossiers APA...

Le Centre Communal d'Action Sociale de Ceyzérieu peut aussi vous accompagner dans le montage des dossiers d'aide sociale, telle que l'APA.

L'APA qu'est-ce que c'est ?

C'est une allocation départementale destinée à améliorer la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie, en leur permettant de recourir aux aides dont elles ont besoin pour l'accomplissement des gestes essentiels de la vie courante (se lever, se déplacer, s'habiller, faire sa toilette, préparer le repas...), qu'elles résident en établissement ou à domicile.

Comment évalue-t-on la perte d'autonomie ?

Le degré de perte d'autonomie peut être plus ou moins important selon les personnes. Il a fait l'objet, au niveau national, d'une classification comportant 6 groupes appelés "groupe iso-ressources" (GIR), le groupe 1 étant la perte d'autonomie la plus lourde.

Qui a droit à l'APA ?

Les personnes âgées de plus de 60 ans, résidant en France de manière stable et régulière, ayant une perte d'autonomie correspondant aux groupes GIR, 1, 2, 3 ou 4.

Comment faire sa demande ?

Vous pouvez vous rapprocher du centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune de résidence. L'APA est accordée par le Président du Conseil

départemental.

Qu'est-ce que l'APA permet de financer ?

À domicile : l'APA sert à financer les dépenses inscrites dans un plan d'aide personnalisée. Celui-ci est établi par une équipe médico-sociale en fonction des besoins de la personne et de son degré de perte d'autonomie.

Les dépenses prises en compte sont variées. Il peut s'agir de la rémunération d'une ou plusieurs personnes intervenant à domicile, de la prise en charge en accueil de jour ou temporaire dans un établissement, de frais tels que la téléalarme, le portage de repas ou encore des frais liés à l'aménagement du logement.

L'APA devant couvrir un service rendu, un contrôle de l'utilisation effective de la prestation versée est effectué.

En établissement : l'APA permet de financer les dépenses de l'établissement liées à la dépendance des résidents. En application de la réglementation, le Conseil départemental verse un forfait dépendance aux établissements. Un ticket modérateur ou tarif dépendance GIR 5-6 est laissé à la charge du résident.

Comment l'APA à domicile est-elle calculée ?

Son montant tient compte de trois éléments :

- le degré de perte d'autonomie,
- les besoins de la personne,
- le montant de ses ressources qui déclenche éventuellement une participation au plan d'aide.

2- Les commissions

Créer du lien - Vie locale

Agenda



Nettoyons ensemble notre village...

En partenariat avec la Communauté de Communes Bugey-Sud, nous vous proposons de renouveler l'opération « NETTOYONS ENSEMBLE NOTRE VILLAGE » :

**Le samedi 26 mars 2022
à partir de 14H00**

Nous vous donnons rendez-vous au parc de la Gavinière pour constituer des petits groupes afin de couvrir l'ensemble de la commune. Des gants, sacs poubelle, etc. vous seront remis. Un goûter sera offert aux participants à l'issue de la journée. Petits et grands, venez nombreux !

Le fleurissement du village, une affaire de bénévoles !



Plusieurs groupes de bénévoles participent au fleurissement du village et de ses hameaux. Conseillés par Maryline, horticultrice au village, ils ont nettoyé puis planté au cours d'un week-end printanier près de 600 plants de géraniums, bégonias et autres.

Le fleurissement du village participe à son attractivité et à son embellissement. L'aide de ces bénévoles y est sans doute pour quelque chose.

Nous vous donnons rendez-vous au printemps prochain pour renouveler cette opération et la municipalité vous propose de terminer cette journée par un repas convivial.



ACTION CITOYENNE

La municipalité remercie Jean BACCINI, habitant de Bourbouillon et retraité des services techniques de la ville de Charleville-Mézières, pour avoir spontanément, et à plusieurs reprises, nettoyé le lavoir de Bourbouillon et ses abords.



Créer du lien - Vie locale

Relève des compteurs d'eau...

La relève des compteurs d'eau a été relativement compliquée cette année en raison du départ, au printemps, des deux agents techniques municipaux. Pour pallier au manque de personnel, la municipalité a sollicité l'aide des habitants, membres de la commission citoyenne afin d'organiser cette relève. Cette action citoyenne a permis, avec l'aide des agents municipaux en poste de collecter les

consommations d'eau des ménages en seulement 7 jours contre trois à quatre semaines auparavant.

Que ces bénévoles et élus soient remerciés pour cette aide précieuse : Gilles MARTINET, Joël LATHUILLIERE, Guy PREMILLIEU, Christian BARLET, Gérard CATTELIN, Pierre GUILLET, Gilles CHARVIN, Romain POINSIGNON, etc.

Délai supplémentaire !

La Trésorerie de Belley, service de l'Etat, a été transférée à Oyonnax le 31 décembre dernier.

Le paiement des factures municipales (cantine, garderie, eau, locations, etc.) doit donc désormais être effectué en ligne (sur le site payfip) ou par chèque (à transmettre par courrier à 188 rue Anatole-France CS 70519 - 01170 Oyonnax Cedex).

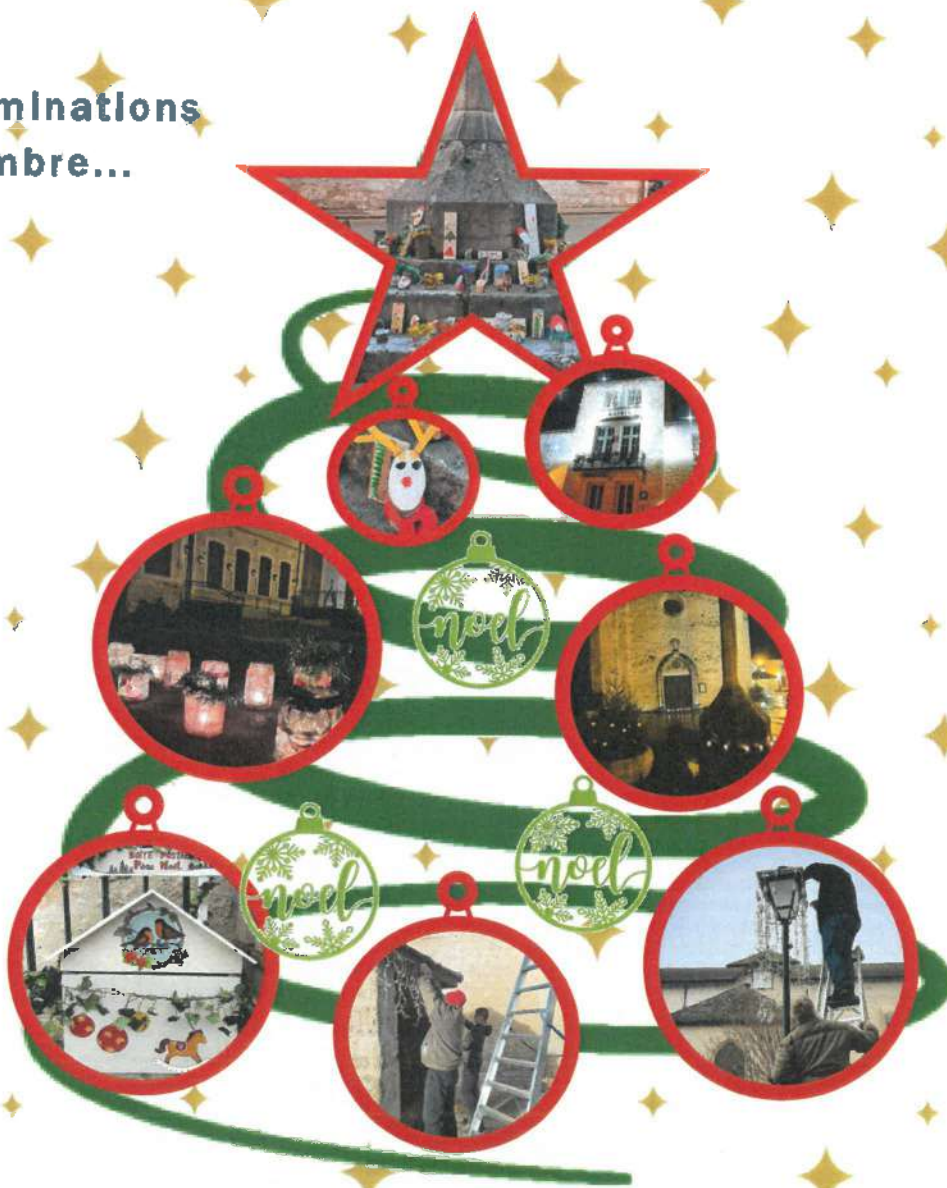
Le transfert a entraîné un retard dans l'acheminement des factures d'eau. La Commune a obtenu un délai supplémentaire pour le règlement de vos factures d'eau au **28 février 2022**.

Prochainement, un QR code sera fourni sur vos factures. Il vous permettra ainsi de régler en espèces ou CB vos factures auprès des buralistes équipés d'une borne (LE SERIEUX à Ceyzérieu).

Décorations et Illuminations du village en décembre...

Dès le 8 décembre, la commune s'est parée de lumières et de couleurs à l'occasion des fêtes de Noël. Un régal pour les yeux et une ambiance inoubliable ! Un grand merci à Thierry Lathuillière, exploitant forestier installé sur la commune, pour avoir offert le sapin. Merci aux enfants, enseignantes, au sou des écoles et au foyer rural pour avoir décoré la place du village avec de très beaux dessins, des personnages en bois de palette recyclée et photophores multicolores.

Merci aux habitants qui ont donné des décorations dont ils n'avaient plus besoin et merci à ceux qui ont participé à la mise en place des décorations.



3-Les projets

Etudes et recherches de financement...

Rénovation totale de l'espace Julien Richard...

L'équipe municipale souhaite profiter de la mise en accessibilité (loi de 2005) pour les personnes en situation d'handicap de L'ESPACE JULIEN RICHARD, pour réaménager les espaces extérieurs, améliorer les espaces intérieurs et réduire les frais de fonctionnement (principalement en chauffage).

Pour cela, la municipalité a missionné l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA) pour réaliser une étude de faisabilité et un suivi d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage AMO.

Parallèlement à cette étude de faisabilité, le CAUE 01 a étudié les accès ainsi que les espaces extérieurs de la salle. Il a également donné un avis sur l'aspect architectural de ce bâtiment : *« Les habitants sont attachés à ce bâtiment de la fin des années 60, bien dessiné, dont la conception a été réalisée par le fondateur du foyer rural Monsieur Richard. La commune souhaite le mettre en valeur. »*

Cette salle, lieu de spectacles, de rencontres et d'échanges, très souvent utilisée par les associations, louée par les habitants et ceux des communes alentours, veut faire « peau neuve ».

Dans le cadre du Développement Durable et de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, l'équipe municipale a demandé à l'architecte retenu de proposer des solutions performantes, compatibles aux usages, avec une consommation des énergies la plus faible possible.

PLANNING

L'échéancier de réalisation de ce projet pourrait être le suivant si l'ensemble des financements publics attendus sont validés :

- ⇒ Dépôt du Permis de Construire : **FEVRIER 2022**
- ⇒ Consultation des entreprises (Marché public) : **JUIN 2022**
- ⇒ Début des travaux : **SEPTEMBRE 2022**
- ⇒ Durée des travaux : **12 MOIS**

Le projet devra répondre aux normes réglementaires, notamment sur la construction, le code sanitaire départemental, l'accessibilité, le thermique, l'acoustique et la sécurité incendie.

Après réalisation des diagnostics nécessaires avant la réalisation de travaux, ceux-ci font ressortir que le bâtiment contient de l'amiante.

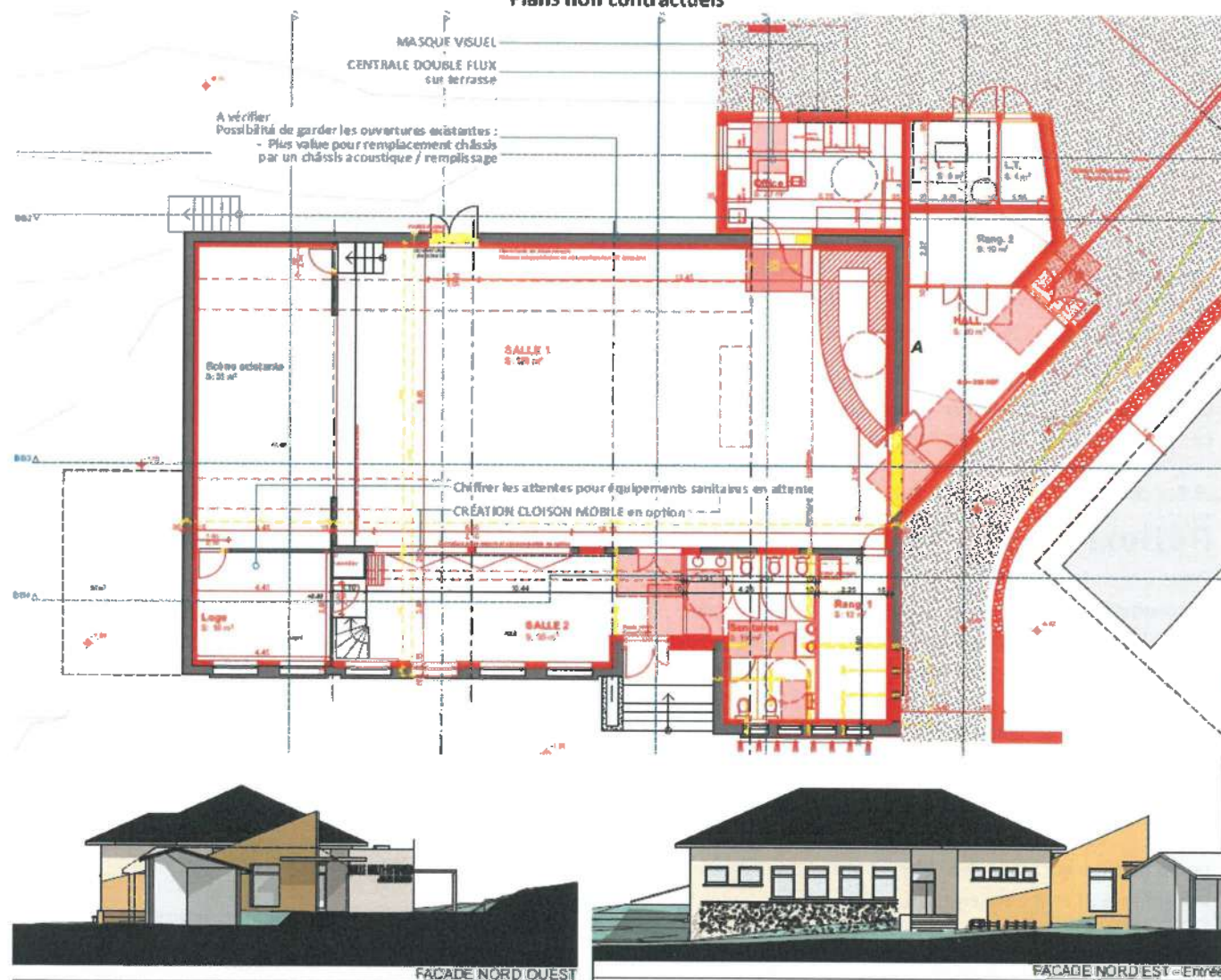
Une consultation selon la réglementation des marchés publics a été lancée en juin 2021. Six cabinets locaux d'architectes ont répondu à la consultation. Après l'analyse technique et financière, l'ATELIER BELLEGARDE a été retenu fin août 2021.



3- Les projets

Etudes et recherches de financement...

Plans non contractuels



FINANCEMENT

Ce projet, qui est d'intérêt intercommunal et dont le coût prévisionnel s'élève à 865 000 € HT, doit pouvoir recevoir des aides financières des partenaires publics (Etat, Région et Département) mais aussi de financement privé par la vente des CEE (Certificats d'Economie d'Energie). Madame le Maire travaille actuellement avec les partenaires afin d'obtenir le meilleur financement, sachant qu'un projet ne peut pas obtenir plus de 80 % de financement public.

Depuis le 20 décembre 2021 et grâce au soutien de M. François Payebien, Sous-Préfet de Belley et de la CCBS, le projet a été retenu par l'Etat pour bénéficier

du plan de relance. A ce titre, il a été inscrit au CRTE (Contrat de relance transition écologique). Il est également susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

COÛT TOTAL ESTIME HT :	865 000 €
ETAT : DETR / CRTE :	346 400 €
REGION :	216 250 €
DEPARTEMENT :	129 750 €
FINANCEMENT COMMUNE (emprunt)	173 000 €

3-Les projets

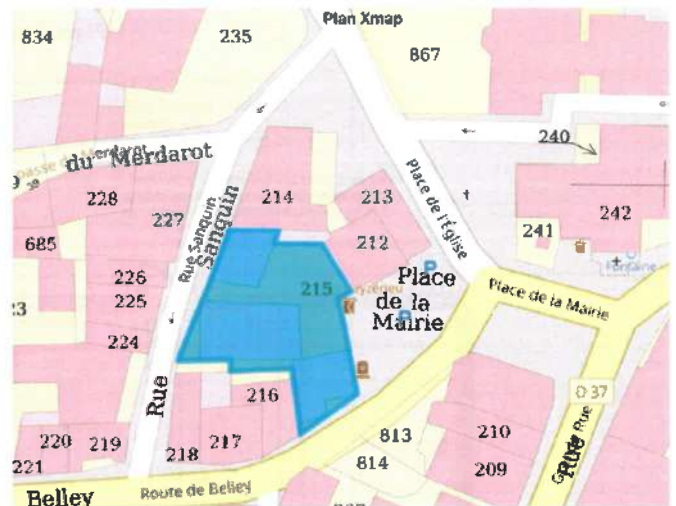
Etudes et recherches de financement...

Acquisition d'une habitation et ses dépendances au centre village...

La commune de Ceyzérieu souhaite, par l'intermédiaire de l'EPF de l'Ain (Etablissement Public Foncier de l'Ain), acquérir la parcelle bâtie n°C215 d'une surface de 558 m² appartenant à M. et Mme BENITAH Georges et située sur la place du village, au dos du monument aux morts et jouxtant la mairie.

La municipalité souhaite acquérir ce bien composé d'une habitation et des dépendances (sur deux niveaux), idéalement situé, afin d'y créer des logements et y accueillir un commerce et un cabinet médical ou paramédical. Autrefois, une épicerie « l'Economique » était installée dans ce même bâtiment.

Le coût de cette acquisition s'élève à 250 000 € (Hors frais de portage). La convention de portage entre l'EPF Ain et la commune a été signée pour une durée de 12 ans.



Réflexion autour de la création d'une Bibliothèque municipale...

La municipalité souhaite étudier la possibilité de transformer les garages des services techniques municipaux, situés au centre du village, en bibliothèque municipale avec une salle de réunion.

Sa localisation et sa proximité avec l'école et le pôle activités périscolaires seraient un plus pour les enfants et leurs enseignants.

Cet espace devra répondre aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public, et ainsi permettre l'organisation des conseils municipaux, cérémonies civiles et réunions des commissions, associations, etc..

Des subventions peuvent être sollicitées après du Conseil

Département de l'Ain, de la CAF, de
l'Etat et de la Région.

La commune doit également trouver une solution pour les ateliers des services techniques .



3- Les projets

Etudes et recherches de financement...

Une nouvelle station d'épuration à l'horizon 2023

Le système d'assainissement actuel de Ceyzérieu :

La commune de Ceyzérieu présente un habitat regroupé, au sein du bourg et des hameaux, assainie collectivement par un réseau principalement unitaire, sur près de 18 km. En 2022, la commune possède un réseau d'assainissement entièrement gravitaire sauf pour le réseau de Chavoley qui possède un poste de relèvement.

Le réseau d'assainissement de la commune de Ceyzérieu est actuellement composé de cinq systèmes d'assainissements :

- ⇒ La lagune du Bourg (600 Equivalent Habitants)
- ⇒ La STEU d'Avrissieu (300 EH)
- ⇒ Une fosse à Chavoley (50 EH)
- ⇒ Une fosse à Catton (100 EH)
- ⇒ Deux fosses à Aignoz (25 EH + 50EH)

Sur demande de la municipalité, une étude a été réalisée en se focalisant sur deux stations d'épuration : la lagune du Bourg ainsi que la STEU d'Avrissieu. Ces deux systèmes sont non conformes d'un point de vue réglementaire. Le rejet s'effectue dans le ruisseau du Crattier via le marais.

Des travaux pour la mise en séparatif des réseaux du bourg de Ceyzérieu, dont l'objectif est de réduire la présence d'Eau Claire Parasites Permanentes (ECP) dans le réseau et en arrivée de la Station d'Épuration (STEP), ont été réalisés en 2021.

Le projet de STEP pour Ceyzérieu :

La Commune de Ceyzérieu s'est inscrite dans une démarche de mise en conformité de son système



d'assainissement. Une première tranche de travaux de mise en séparatif des réseaux a été réalisée en 2020 et 2021 pour permettre la réduction de l'apport d'eaux claires parasites permanente en station d'épuration.

Une seconde tranche de travaux est à envisager pour réhabiliter les stations d'épuration unitaire (STU) du Bourg et d'Avrissieu qui sont obsolètes et ne répondent pas aux exigences environnementales que l'Etat impose. Ainsi, le conseil municipal travaille sur la création d'une nouvelle station d'épuration STU construite en dehors du champ d'inondation du marais, avec l'abandon de la STEU à Avrissieu pour créer un poste de refoulement vers la lagune, par un raccordement au réseau existant au niveau de la grande rue.

Changement d'une pompe à la station de pompage...

Le mardi 7 septembre, une intervention peu commune s'est déroulée à la station de pompage d'eau potable de "Sous les Roches", située sur la route qui borde le Sérén en direction de Talissieu.

En panne depuis plusieurs semaines, une des deux pompes de la station a été changée. Leur durée de vie varie entre 10 et 15 ans.

Un grutage a été nécessaire pour extraire

la pompe du puits de captage.

L'entreprise SODEVAL, implantée dans le Valromey a été missionnée pour réaliser ces travaux.

Montant :
9 840 € TTC



Histoire d'un jardinier au château de Grammont



Rose Mme Plantier

Le 27 mai 1792 naît Jacques Plantier dans la paroisse de Ville La Grand. Il apprend très vite la passion des plantes auprès de son grand-père Joseph. En 1812, après avoir étudié l'horticulture, Jacques se présente au Château de Grammont où il est admis chef

jardinier chez le comte d'Arloz.

Il a l'âme portée sur les belles choses. Le parc et les jardins changent bientôt d'aspect. Sa réputation s'établit rapidement qu'on en vient à envier le comte d'un jardinier si précieux. Au château vit une humble servante Josephite Louise BANDOL. Il l'épouse en 1812 à 19 ans pour échapper à la conscription.

En 1813, naît Claude Henri dans une chambre du château comme un fils de seigneur alors qu'il n'est que l'enfant de deux domestiques. Jacques s'intéresse depuis quelques temps à la culture des roses et à leur multiplication. Il baptise quelques-unes de ses premières créations

« Claudius PLANTIER et Henri PLANTIER ». En 1816 naît Julie qui aura aussi sa rose, elle décédera à 14 mois.

Sa famille s'agrandissant, ses gages ne lui suffisent pas, Jacques recherche une position plus en rapport avec ses charges. La municipalité de Belley le charge de tracer et de planter des promenades.

Il entre comme jardinier à Lyon auprès de M. SEGUIN où il reste 10 ans. Il devient le premier maraîcher du pays et le plus brillant fleuriste et se consacre à la culture de la rose.

Sa réputation grandit rapidement comme sa pépinière. Mme PLANTIER devient la reine du marché. C'est en 1827 qu'elle décède.

Jacques doit élever son fils seul. En 1830, il épouse en secondes nocces, Charlotte ROMAIN marchande, épicière qui décède en couche en 1831.

En 1835, Jacques met au commerce sa création Mme PLANTIER. Il cède son établissement en 1840 à François LACHARME. Il décède en 1872 à Nîmes. Son fils Claude Henri a été nommé Evêque de NIMES en 1855.

Remerciements à Jean-Luc GIRERD (Chavoley) qui a gentiment fourni le fruit de ses recherches.

Chavoley se souvient de ses fêtes du four...



« Fin mai 1991, une nouvelle effervescence gagne notre petit coin du Bugey. Martine a eu une idée de génie : organiser une fête du four à Chavoley, rendre à notre hameau une tradition et permettre à chacun de partager la même joie.

Des contacts sont noués, une réunion organisée dans la cuisine de la Maison des Barlet qui est au centre du village et face au four banal.

On retrouve des amis et les Monique, Alphonsine, Paulette, Danièle, Rosette, Martine, Claudine, riment avec Charvin, Girerd, Bartolini, Barlet, Gras, Putallaz, etc... et même les voisins de Morgnieu menés par Gaston dit le Débroussailleur ». Mais le rédacteur de ces lignes en aura peut-être oubliés car le Cerdon coule dans une ambiance chaleureuse alors que Christian faut sauter les bouchons.

Quels sont ses bruits ? Chaises et tables déménagent sous le hangar de Louis Charvin...

Ainsi? Si le soleil n'est pas au rendez-vous, toute le monde sera à l'abri. Et quelle animation sur le chemin, que de rires, de transport de plats, de nourriture, de courses des enfants !

Extrait de la gazette de Chavoley #1



5- Les associations

Les associations

Les Amis d'Aignoz...

Notre association « Los Amis de Reigne » (Les Amis d'Aignoz) fêtera ses trente ans cette année. Elle a été créée en mai 1992 pour valoriser le village d'Aignoz par des activités culturelles, de loisirs, de sauvegarde du patrimoine ancien, de fleurissement.

Le dynamisme de l'association a été possible grâce à la participation active de chacun de ses membres et à la bonne entente au sein du groupe. Nos anciens se sont beaucoup investis. Robert Pilloud est resté trésorier de l'Association pendant plus de dix ans. Marcel Pernod a mis à disposition un local qui a servi de lieu de réunion et d'exposition. Marius Pilloud a organisé des concours de boules lors des fêtes de l'association. Mesdames Dumay, Landot, Malenchini, Pilloud ont toujours été là pour mettre la main à la pâte. Aujourd'hui, la relève semble assurée avec l'arrivée de jeunes dans l'association.

L'organisation des fêtes de l'association a permis de nombreuses actions : fleurissement

du village, expositions, achat d'une grange. L'aménagement de la place a été le point fort avec la demande de création d'un abri en remplacement de la « cabane à lait », le sablage de la croix, les plantations autour du puits rénové et la construction de la fontaine. Celle-ci a été réalisée en 2000 grâce au partenariat avec les « chemins de la pierre » et la commune de Ceyzérieu, et aux subventions accordées par le Conseil Général de l'Ain, le Conseil Régional Rhône-Alpes, le district du Colombier et le Crédit Agricole.

Notre modeste association participe ainsi discrètement mais avec constance, au maintien de la vie sociale et des traditions de notre village.



Madame le Maire accompagnée de Monsieur Edmond LEROY

L'Association des Anciens Combattants de l'ex-canton de Virieu le Grand

Après avoir été sollicité par la municipalité, Monsieur René ORDAS, Président de l'Association des Anciens Combattants de l'ex-canton de Virieu le Grand, a répondu favorablement en organisant la venue d'Anciens Combattants ainsi que des portes drapeaux pour la cérémonie du 11 novembre 2021 qui s'est tenue à Ceyzérieu.

La municipalité a souhaité intégrer cette association à celles subventionnées par la commune, en lui attribuant une subvention de 100 €.

5- Les associations

La vie associative

Amicale des Boules de Ceyzérieu...

MALGRE LA SITUATION SANITAIRE UNE SAISON 2020/2021 POSITIVE !

La saison 2020/2021 s'achève dans notre clos, qui porte désormais le nom de Jean-Claude DEMUR.

Malgré la crise sanitaire et l'annulation de toutes les compétitions officielles, nous avons pu nous retrouver les mardis et vendredis pour passer de bons moments lors de parties entre sociétaires et amis.

Une bonne quinzaine de boulistes, hommes et femmes, se sont rencontrés deux fois par semaine dans une excellente ambiance.

Les travaux d'entretien du bâtiment et du Clos ont été effectués par une équipe dévouée de bénévoles de l'Amicale boules : peinture des toits en tôle, portes, portails, pose d'une grille, maintien des terrains en très bon état.

Avec de nouveaux sociétaires venus renforcer notre équipe, dynamique et convivialité sont de rigueur. Pour la saison hivernale, nous jouons au boulodrome couvert de Belley.

Dès la reprise, aux beaux jours, nous serons très heureux d'accueillir toutes les personnes intéressées par la pratique du sport « boule Lyonnaise ».

Contact : Jean-Claude DEMUR : 04.79.87.94.15

**LE BOULODROME PORTE DESORMAIS LE NOM DE « JEAN-CLAUDE DEMUR »**

Le boulodrome de Ceyzérieu a désormais un nom "Jean-Claude DEMUR". Avec l'accord de la municipalité, les membres de l'amicale ont souhaité donner un nom au boulodrome de Ceyzérieu et c'est donc en l'honneur d'un homme engagé pour son club, ses adhérents et son village que Jean-Claude DEMUR (NANO) a découvert le panneau qui orne désormais l'entrée des terrains.

Ce fut également l'occasion pour la municipalité et l'amicale de rappeler le travail et l'engagement des présidents honoraires et de remercier Mireille DEMUR, l'épouse de Jean-Claude, pour le travail qu'elle mène dans l'ombre, car derrière chaque grand homme se cache une femme... merci Mireille !

**RENOVATION LOCAL BOULES**

Les membres de l'amicale des boules de la commune de Ceyzérieu ont effectué des travaux de réfection de leur local (propriété de la commune) notamment au niveau de la toiture. Les fournitures en matières premières (peinture, etc.) pour la réalisation des travaux représentent une dépense globale de 818 €. Le conseil municipal, dans sa séance du 16 juillet 2021, a remercié les bénévoles pour avoir entrepris ces travaux et a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 818 € afin de rembourser les matériaux qui ont été nécessaires à la réfection.



5- Les associations

La vie associative



Les amis de la Gavinière...

Depuis plusieurs années, Martine Bailly et son équipe participent à la dynamique du Club du 3ème Age « les amis de la Gavinière » de Ceyzérieu. Présidente, elle souhaite passer le relais, mais face aux difficultés de recrutement de volontaires pour constituer le bureau de l'association, elle s'est tournée vers la municipalité pour trouver du soutien.

Un nouveau bureau a été constitué :

Présidente : Michèle CHABOISSIER
 Vice-Présidente : Marie-Jo MANDEL
 Trésorière : Andrée-Anne GALLICE
 Vice-Trésorière : Ginette JOBEZ
 Secrétaire : Patrick DELANDES
 Vice-Secrétaire : Marie-Claude ABRY

Ce nouveau bureau souhaite rester fidèle aux rendez-vous habituels et conviviaux du lundi de 14h à 17h00 à la salle des Fêtes de Ceyzérieu.

Il n'y a pas d'âge pour intégrer cette association qui compte une trentaine d'adhérents. Les habitants des villages voisins de Ceyzérieu sont également les bienvenus.

En plus des jeux de cartes et jeux de sociétés, Michèle souhaite proposer, ponctuellement, des ateliers bricolage et décoration. Un centre de table pour les fêtes de Noël pourrait être confectionné prochainement.

Deux personnes ont fait grandir cette belle association depuis 1977, il s'agit

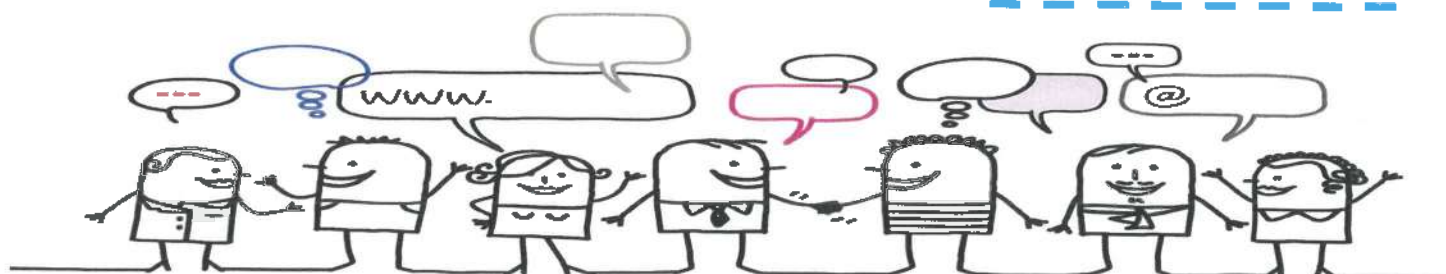
de Mesdames Marthe DEGLISE et Raymonde MARJOLLET qui n'ont cessé d'être présentes depuis sa création.

DATE DE CRÉATION :

Septembre 1977

LES PRÉSIDENTS(ES)

Mme GREGOIRE
 CHAUDET Julien
 KOLLY Jean-Pierre
 MICHALON Gérard
 MARJOLLET Raymonde
 THIBLET Annette
 BAILLY Martine
 CHABOISSIER Michèle



5- Les associations

La vie associative

Le Foyer Rural de Ceyzérieu

Le Foyer Rural de Ceyzérieu c'est :

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION
(par ordre alphabétique) BORDA Marie-France, BOUCHOT Martine, CHARRIGTON Martine, GRAS Edwige, GUYOT Patrice, HUCHET Christine, LAMBOEUF Justine, LOMBARD Justine, MAZAUD Hélène, MUET Mélanie, NAMBOTIN René, NAMBOTIN Sylvie et THOMAS Isabelle.

UN BUREAU
Sylvie NAMBOTIN, présidente
Patrice GUYOT, vice-président
Martine CHARRIGTON, Trésorière
Edwige GRAS, vice-trésorière
Marie-France BORDA, secrétaire
Hélène MAZAUD, vice-secrétaire

UN POSTE SALARIÉ
Maud GARCIA, Animatrice
Coordinatrice

**UN PROJET ASSOCIATIF ÉCRIT
POUR 4 ANS.**

Le dernier projet a été écrit en 2018 pour la période de 2019-2022.

L'année 2022 sera une année de réécriture du projet associatif du Foyer Rural. Ce projet s'établit pour 4 années et dessine les grands axes de travail de l'association après un diagnostic des besoins du territoire.

Pour cela nous avons besoin de vous, car le Foyer est fait de vous et par vous !



A NOTER !

Date de notre prochaine Assemblée Générale : 19 mars 2022

Tous les ateliers restent ouverts tout au long de l'année (sous réserve de places disponibles). Un tarif au prorata des séances restantes vous sera proposé.

Des évènements à venir !

Un programme de conférences en partenariat avec la Maison du Marais.

Vendredi 25 février : A la recherche de nouveaux mondes.

Anne-Marie Lagrange, astrophysicienne
20h Salle des Fêtes de Ceyzérieu

Vendredi 29 avril : Au secours, nos montagnes se délitent.

Ombeline Brenguier, Ingénieur en Géophysique
20h Maison du Marais, Aignoz

Vendredi 20 mai : Surprise !
Réservez la date !

20h Maison du Marais, Aignoz



FOYER RURAL
CEYZÉRIEU



Anne Marie Lagrange

2022... Festival de musique Classique

Depuis plusieurs années, le Foyer Rural propose des soirées d'été au son de récitals de musique classique. Nous avons l'honneur de recevoir de grands artistes internationaux qui nous font découvrir, chaque année, de nouveaux amis, eux aussi virtuoses !

Ainsi Elia et Josquin reviennent pour la 5^e année, les 11, 13 et 14 août 2022 avec 5 nouveaux musiciens. Parmi eux, Léo Genet, originaire de Ceyzérieu et contrebassiste titulaire au Royal Concertgebouw Orchestra d'Amsterdam.

Judi 11 août 2022 à 20H
Concert "Musique et cinéma"
La plupart des pièces de ce programme ont été composées pour des films

Samedi 13 août 2022

Concert sur le thème :

"Le romantisme allemand"

De la passion de Brahms à l'innovation et la folie de Robert Schumann et passant par l'univers très fin et délicatement virtuose de Clara Schumann.

Dimanche 14 août 2022

Les "soirées viennoises"

Aux 4 artistes viendra s'ajouter le célèbre contrebassiste Léo GENET.



5- Les associations

La vie associative

2021 en bref !

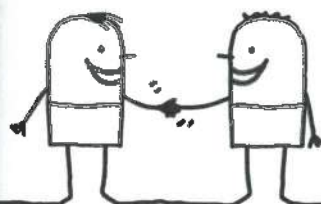
De confinements en restrictions, l'Assemblée Générale du Foyer Rural s'est tenue en juin 2021 au lieu de mars. Les adhérents présents ont réaffirmé leur attachement à tous ces temps de rencontres proposées lors de nos activités et le besoin de lien social. Cela regonfle les motivations, les envies de poursuivre, de concrétiser tous les projets en cours. Ainsi, l'été à Ceyzérieu fut joyeux à travers :



Cuisinez dans la rue...

Quand ce ne sont pas les conditions sanitaires, c'est la météo qui nous joue des tours !

Cette année, la soirée « cuisinez dans la rue » s'est transformée en « cuisinez dans la salle des fêtes » ! Mais cela n'a rien enlevé à la convivialité du moment ! Et en bonus, nous recevions les stagiaires de Jazz Muse qui nous ont régalié les oreilles !



PROJET : Court Métrage sur le thème de l'importance du lien social

Les administrateurs ont souhaité réaliser un court métrage lors du premier confinement (mars 2020) afin de sensibiliser la population à l'importance de rester en lien malgré la crise sanitaire. Mais écrire un scénario n'est pas donné à tout le monde !!!

Alors cela a pris un peu plus de temps que prévu.

Pour la réalisation, nous avons pu faire appel à nos jeunes cinéastes habitués des ateliers de Fabrice Chiambretto, CinéOfoyer !

C'est donc sous un soleil de plomb, dans les rues d'Aignoz que nous avons pu tourner ce court métrage sous la direction de Claire Duc, aujourd'hui élève de l'institut Lelouch.

Encore un peu de patience pour le découvrir sur notre chaîne YouTube !



Le 2ème Festival du Court Métrage en Bugey

Il n'a pas été simple de monter ce projet dans les conditions de confinement ! Mais cela n'a pas arrêté la vingtaine de bénévoles qui a constitué le groupe d'habitants à l'initiative de l'organisation du Festival. Et ce n'est pas moins de 100 bénévoles qui ont, à un moment ou un autre, œuvré pour que le projet prenne vie !

Ainsi, le Festival du Court Métrage en Bugey a pu se dérouler du 2 au 4 juillet avec pas moins de 4 lieux de projection et une remise des prix lors d'une soirée festive.



PROJET : Animation d'été

Une nouveauté cet été : des activités gratuites ouvertes à tous, tout au long de l'été.

Pour inaugurer ces ateliers, nous avons eu le plaisir de recevoir le concert Bululu proposé par les musiciens de l'ARFI sur la proposition d'une habitante de Ceyzérieu !



5- Les associations

La vie associative

Le Foyer Rural de Ceyzérieu

Soirées Concerts Musique Classique

Pour sa 4^e édition, nous avons eu le plaisir de recevoir à nouveau des artistes internationaux pour 3 concerts d'une grande qualité. Vous avez été nombreux à venir les écouter et nous vous en remercions !

La Caravane de la Transition Ecologique et Solidaire

Mais aussi, création d'un groupe de réflexion sur le thème de la Transition Ecologique et Solidaire. Très souvent, le Foyer Rural est sollicité sur des questions écologiques : organiser des ateliers pour fabriquer soi-même des produits du quotidien, des questions sur la permaculture, la nature... Alors, lorsque nous avons invité la commune, l'école, les associations et les habitants à se rencontrer pour réfléchir ensemble à la question de la Transition Ecologique et Solidaire, un petit collectif est né. Dans un premier temps il s'est inscrit dans un projet départemental de la fédération des Centres Sociaux

« La Caravane de la Transition Ecologique et Solidaire » et a ainsi proposé une après-midi sur le thème : « facile à faire soi-même avec les objets du quotidien », en septembre dernier. Aujourd'hui il poursuit son chemin et vous donnera prochainement de ses nouvelles. Il est toujours temps de le rejoindre !



Vous souhaitez rencontrer le Foyer Rural ?!

Des permanences ont lieu tous les mardis de 14h à 16h dans les locaux de la Garderie (hors vacances scolaires)

06-25-96-90-97/04-57-29-08-29

bienvenue@foyerruralceyzerieu.fr

Sans oublier notre site internet : www.foyerruralceyzerieu.fr et notre page Facebook !

Chers Amis des Arroseurs...



C'est sur le fil...

Que nous vous souhaitons une très belle année 2022.

Quelle vous soit pleine de bulles enchantées, de rêveries et de partage, qu'elle vous apporte le meilleur et vous préserve en bonne santé.

Deux années fortes viennent de s'écouler dans le monde associatif et l'univers du spectacle

vivant nécessitant des Arroseurs une remise en question permanente afin de s'adapter aux changements réguliers qui bouleversent notre quotidien pour poursuivre nos activités.

De l'énergie qu'il nous reste, il nous tient toujours à

cœur de pouvoir vous proposer des événements culturels dans nos belles campagnes.

Les Arroseurs repartent donc à l'aventure pour vous faire découvrir une nouvelle saison de spectacles et concerts. Il y en aura pour tous les goûts et à chaque saison pour les petits comme pour les grands, en été, en hiver ou au printemps sans oublier l'automne !

5 mars : A poils et à Plumes !

7 mai : Spectacle Jeune Public

18 juin : Zik n' Ceyz !

27 août : Les Arroseurs font leur Cirque !

Et si l'aventure vous tente, n'hésitez pas à nous rejoindre car nous avons toujours besoin de bonnes idées, de nouvelles réflexions ou d'un simple coup de main.

A très Vite !!!

Toute l'équipe des Arroseurs.

5- Les associations

La vie associative

Le sou des écoles...

Présentation

L'Assemblée Générale du Sou des Ecoles de Ceyzerieu s'est tenue le 08 octobre 2021. C'est une association à but non lucratif composée de parents bénévoles qui a pour orientation le financement des activités scolaires telles que les sorties culturelles, les sorties sportives, l'achat de matériel scolaire etc...

Chaque parent ayant payé sa cotisation est membre du Sou des Ecoles : les parents sont bien sûr invités aux réunions, manifestations. Ces invitations, ou toutes autres informations sont relayée par le biais du cahier de liaison de son enfant. Cette année nous souhaitons mettre en place des invitations, informations par email

Chacun, membre ou pas du conseil d'administration, est bien sûr libre d'assister à une ou plusieurs réunions ou manifestations : Il y en a environ une dizaine par an, nous essayons au mieux de les alléger en correspondant également par mail. Ces réunions sont conviviales, bienveillante et surtout libres ; toutes les idées, les avis sont les bienvenus. Nous avons tous le même but : faire un maximum de bénéfices lors des diverses manifestations afin de financer des activités pour les enfants de l'école de Ceyzerieu.

Toutes idées ou suggestions étant les bienvenues, n'hésitez pas à nous envoyer un message.

Email : sou.ecoles.ceyzerieu@gmail.com

Facebook : Sou des Ecoles de Ceyzerieu

Le Bureau est composé de :

Présidente : Jessica CACOYE

Vice Présidente : Carole BLASER

Trésorier : Julien BOIS

Trésorière adjoint : Clémentine MONIN

Secrétaire : Tracy BANGE

Secrétaire adjointe : Charlene DEMETZ

& des membres actifs



L'Année 2020/2021

La traditionnelle vente de brioches a pu avoir lieu, dans le respect des gestes barrières, ce sont près de 400 brioches qui ont été vendues. En fin d'année il y a eu la vente de chocolat de Noël.

Pour la tombola de Pâques des œufs en chocolat confectionnés par la Pâtisserie Sechet à Artemare étaient à gagner et cette année les enfants ayant vendues leurs grilles ont reçu un sujet en chocolat.

Toute l'équipe du Sou des écoles tient à remercier les habitants pour leur accueil et leur participation à ces manifestations.

Cette année 2020/2021 était axée sur le thème du cirque. Les enfants ont pu profiter en décembre de séances de cinéma du spectacle Cirque en Plume.

Fleur de la compagnie Cirqu'en Fleurs est venu plus d'un mois au sein de l'école pour proposer à chaque classe la découverte du cirque. Pendant deux semaines les enfants ont découvert tous les arts du cirque puis ont choisi leurs disciplines pour construire leurs spectacles : de la création à la musique chaque élément a été choisi par eux ! Un régal pour nos yeux mais surtout des enfants soudés, avenant envers les uns les autres.

Cette année nous avons proposé aux parents de découvrir ce spectacle conçu par les enseignantes, enfants accompagnés de la cirquacienne un samedi de juin ! Sous une belle chaleur les enfants nous ont offert un spectacle de qualité et rempli d'émotions, des moments magiques avec des retours bienveillants des parents ! Nous avons profité de ce spectacle pour proposer un restaurant éphémère, barbecue, grillades ont été proposées et quel succès ! Une magnifique journée qui, on l'espère sera reconduite sous d'autres projets.

Pour clôturer l'année nous avons invité la compagnie du O des Branches, pour présenter leurs nouveaux spectacles Ma Main dans ta feuille, toujours sous le thème du cirque mais une version bien différente. Le but étant de montrer aux enfants le sens large du mot cirque. Des rires, un peu de stupéfaction quand même ont rythmé cette journée de spectacle. Un temps d'échange a eu lieu avec les artistes et ce fût très drôle de découvrir le ressenti des enfants...

5- Les associations

La vie associative

Académie de musique... du 18 au 24 juillet 2022

Du 18 au 24 juillet, le village de Ceyzérieu accueillera une dizaine de musiciens.



Léo GENET, originaire de Ceyzérieu, est actuellement *contrebassiste* titulaire au *Royal Concertgebouw Orchestra* d'Amsterdam. Après ses études à Lyon et Amsterdam, il a été membre de l'orchestre philharmonique de Radio France.



Avec son collègue Théotime VOISIN, ils ont le projet de créer ensemble une académie dans laquelle ils accueilleront une dizaine d'étudiants pendant une semaine afin de leur offrir une formation de perfectionnement et de préparation aux

concours d'orchestre.

« Comme je suis extrêmement attaché à la région du

Bugey et particulièrement à Ceyzérieu (Mes parents y ont une maison de famille et j'y ai passé une grande partie de mon enfance durant les week-ends et les vacances scolaires), j'ai pensé créer l'académie à Ceyzérieu même. C'est un lieu idéal car nous y avons la maison, la proximité des gares et aéroports de Genève et Lyon pour le rayonnement à l'international. » nous confie Léo Genet.

En fin de semaine, 2 concerts gratuits seront proposés aux habitants :

Un concert regroupant les professeurs et les élèves qui joueront des ensembles de contrebasses de deux à huit personnes environ, avec une grande variété de styles (musique baroque, classique, musique de films, pop, tango avec des compositeurs tels que Gabrielli, Eccles, Schubert, Glière, Piazzolla, de la musique des Beatles...)

Un concert des élèves qui joueront les œuvres qu'ils auront perfectionnées pendant l'académie

Une association pour la promotion de la musique classique est en cours de création. Si vous êtes intéressés pour en faire partie et contribuer à son développement ou si vous êtes intéressés pour héberger un ou plusieurs stagiaires, faites-vous connaître auprès de René Nambotin r.nambotin@orange.fr ou 04 79 87 17 04.



ASAC de CEYZERIEU - Club de Basket

Après presque un an d'inactivité les Aindiens avaient hâte de retrouver les terrains, ce qui fut chose faite en septembre avec une équipe inchangée dans un championnat nouvelle formule. Lors de la première phase les Aindiens dominèrent leur poule avec une seule défaite en huit rencontres, et tenteront dans la deuxième phase de jouer les premiers rôles et pourquoi pas une montée en DM1.

Fin février, les Aindiens ressortiront les chaudières pour leur traditionnelle vente de diots et vin chaud afin de retrouver tous ces moments conviviaux qui ont tant manqué... Et bien sur le jeudi de l'ascension place au tournoi connu et attendu par tous...

En attendant, petit ou grand sportif, les Aindiens sont

prêts à vous accueillir pour découvrir leur passion de la balle orange le mercredi soir au gymnase de Culoz à 19h30, et très vite dès le retour des beaux jours au terrain de la Gavinière.

Stéphane MATHIEU



5- Les associations

La vie associative

Société de chasse « La Diane de Ceyzérieu »



Elle a pour but le développement du gibier, sa protection, son repeuplement, la destruction des nuisibles et l'exploitation rationnelle de la chasse.

Notre société est adhérente à la fédération des chasseurs de l'Ain, elle contribue à la définition et à la mise en place de sa politique cynégétique. Elle exerce ses responsabilités et son activité en concertation avec tous les acteurs locaux et l'ensemble des usagers de la nature, agriculteurs, forestiers, randonneurs, ...

La Diane de Ceyzérieu est une association dont le territoire 1780 ha (696 ha boisée et 1084 ha plaine dont une partie en réserve de chasse) couvre une partie de la commune (surface de la commune : 1972 ha) et qui est ouverte aux chasseurs de la commune ainsi qu'à quelques personnes extérieures qui en font la demande.

Pour adhérer à notre association, il faut être détenteur d'un permis de chasse.

Période de chasse :

- L'année cynégétique commence le 1er juillet pour se terminer le 30 juin de l'année suivante.
- L'activité chasse débute le 1er juillet et se termine le 28 février de l'année suivante. En dehors de cette période, des interventions de régulation peuvent être pratiquées.

Espèces chassées :

Sanglier, chevreuil, cerf et renard, lièvres, lapins, faisans, perdrix, bécasse des bois, grives, etc...

Modes de chasse :

- Grand gibier (sangliers, chevreuils, cerfs et renards) : En battue

- Petit gibier (autres espèces) : Chasse individuelle devant soi.

Gestion territoire :

- Des semis et plantations de cultures spécifiques pour la faune sont aménagés avec la collaboration des agriculteurs volontaires.
- Un agrainage dissuasif en période des semis et la mise en lait des céréales pour éviter les dégâts du grand gibier. (Ces opérations sont réglementées par la FDC 01)
- Paiement des dégâts sur culture occasionnés par les espèces : sanglier, cerf, chevreuil (le montant est compris entre 2500 € et 4500 € par an) en plus des dispositifs de marquage obligatoire sur chaque animal chassé. Le montant est 28 € pour le chevreuil, 38 € pour le sanglier, 100 € pour le cerf.

Gestion des espèces :

- Sanglier : plan local de gestion (non limité compte tenu d'une population importante).
- Chevreuil et cerf : Suivant un plan de chasse annuelle qui fixe le nombre d'animaux à prélever.
- Lièvre : Suivant le règlement de la société
- Bécasse des bois : arrêté préfectoral et carnet de prélèvement réglementant le nombre de prélèvement journalier/ annuel.
- Autres espèces gibier de passage et gibier d'eau: Arrêté préfectoral et règlement de la société.

Sécurité et organisation pour la chasse collective.

- Battues grand gibier. (samedi, dimanche, mercredi et jour férié).
- Rassemblement à la cabane des

chasseurs pour les inscriptions sur le carnet de battue.



- Panneautage du secteur où se déroule la battue.
- Avant le départ de la battue et après concertation sur les mouvements du gibier (Faire le pied), des consignes (sécurité, etc.) en lien avec l'organisation sont données. Les postes sont affectés. La fin de chasse est annoncée par un signal sonore.

Convivialités & animations :

- La Diane de Ceyzérieu offre 2 chevreuils au hameau organisateurs de la saint Antoine pour remercier les propriétaires faisant apport de leurs terrains.
- Tous les ans un sanglier est offert à chaque exploitant agricole
- 2 ventes de produits transformés par nos soins (civets, terrines, diots, cervelas de cerf et sanglier).

Activités diverses :

- Entretien des chemins et sentiers.
- Opération de mise en place et entretien des clôtures électriques.
- Entretien des postes de tir.
- Formations diverses
- En 2022, participation à l'opération (un dimanche à la chasse). Cette journée permet au grand public (de chasser les idées reçues) et de découvrir les vrais contours de la chasse en zone rurale puis en partageant un repas offert à base de gibier à la cabane de chasse.

Communiqué de Jean BLASER, président de la DIANE DE CEYZERIEU

6- La parole est à vous...

On en parle dans la presse...

Les Pompiers ont fêté Sainte barbe à Ceyzérieu...



Le 4 décembre, les sapeurs-pompiers du Centre de Secours de Culoz célébraient, à Ceyzérieu, leur Sainte patronne, Sainte Barbe et lui remettent leur sort ainsi que celui de leurs collègues disparus.

Après 16 années d'interruption, le village de Ceyzérieu a pu célébrer, à nouveau, ces hommes et ces femmes qui risquent leur vie pour sauver les autres. Ce fut un moment de recueillement mais aussi de reconnaissance pour ceux qui doivent gérer l'imprévu.

Cette cérémonie s'est déroulée en quatre temps : Dépôt d'une gerbe de fleurs aux cimetières de Culoz et Ceyzérieu. Revue des troupes par le Sous-Préfet François PAYEBIEN, le commandant Frédéric BERTIN et le Maire de Ceyzérieu, Myriam KELLER. Remise des médailles. Pose

d'une gerbe de fleurs aux monuments aux Morts puis l'appel aux Morts des pompiers de l'Ain décédés en service commandé.

La cérémonie s'est poursuivie à la salle des fêtes où le chef de Centre Loïc Monteiro a pris la parole pour dresser le bilan de l'activité du Centre de Secours depuis décembre 2020. Ce fut l'occasion de rappeler la nécessité de recruter de nouveaux volontaires et de développer des conventions employeurs, qui permettent de concilier les activités de sapeur-pompiers volontaires avec le fonctionnement de l'entreprise ou du service public.

Cette cérémonie avait une saveur toute particulière pour les Ceyzériolans(nes) qui ont pu témoigner leur reconnaissance à Éric POLLET, habitant du hameau de Grammont, pour ses 31 années d'engagement au service des autres. Eric POLLET, qui a été chef de corps du CPI (Centre de Première Intervention) de Ceyzérieu de sa réouverture en 1998 jusqu'à sa dissolution en 2012, a reçu la médaille d'Honneur d'ancienneté pour ses 30 ans de service et le grade de lieutenant honoraire.



Gaëlle Toufflet, décorée de l'ordre du « Soleil Levant, Rayons d'Or et d'Argent »



Madame le Maire de Ceyzérieu a eu l'honneur de participer à la cérémonie de remise, par le Consul du Japon de l'insigne de l'Ordre du soleil levant rayons d'or et d'argent à une grande Dame de Ceyzérieu, Gaëlle Toufflet.

Après plusieurs reports en raison de la pandémie, le Consul du Japon, le Sous-Préfet, le Maire de Belley et les proches de Gaëlle étaient réunis pour assister à la remise de cette distinction honorifique pour services rendus au Japon.

La plus haute distinction japonaise honore le travail que Gaëlle a mené pendant plus de 20 ans en tant que présidente de l'association aindinoise France Japon pour la coopération entre ces deux pays.



6- La parole est à vous... On peut en parler entre nous...

Entretien avec Myriam KELLER

Maire de Ceyzérieu, Vice-Présidente de la communauté de Communes Bugey-Sud et élue conseillère régionale en juin 2021, Myriam KELLER se confie sur ses fonctions.

Quels sont les rôles d'une Vice-Présidente de la communauté de Communes ?

Chaque Vice-Président est chargé de suivre les actions d'un domaine de compétence. Le mien est celui du développement économique du territoire de Bugey-Sud. Je suis en relations étroites avec les nombreuses entreprises artisanales, industrielles, tertiaires et agricoles qui font notre richesse et qui créent l'emploi.

Tous les lundis, le bureau exécutif se réunit pour débattre sur les dossiers et les orientations. Son rôle est de traiter les affaires courantes, de programmer et de préparer les commissions.

Il recueille les avis des commissions et établit l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

Quels sont les rôles d'une conseillère régionale ?

Elu de proximité et de terrain, le conseiller régional est le porte-parole de la population de son département au sein de l'assemblée régionale.

Le conseil régional Auvergne-Rhône Alpes est composé de 204 conseillers régionaux dont 15 issus du département de l'Ain.

Dans quelles commissions siégez-vous ?

Il existe 18 commissions (lycées, finances, aménagement du territoire, économie, agriculture, environnement, culture, formation, transport, etc.). Nous avons chacun deux commissions. Je suis membre de la commission Tourisme et thermalisme et la commission Handicap et action sociale. Je siége également dans 30 organismes extérieurs pour lesquels je représente la région (lycées, Commissions départementales de la présence postale, Réserves naturelles régionales, régie des transports de l'Ain, emploi formation Ain, GRETA, EPF de l'Ain, etc.

Comment gérez vous votre temps entre la mairie, le conseil communautaire et le conseil Régional ?



Vous oubliez aussi la vie de famille... En juillet dernier, lors de mon élection au conseil régional, j'ai demandé à mon employeur de m'accorder une mise à disposition de 5 ans pour exercer mes mandats. Quand je m'engage dans quelques choses, c'est pour le faire et le vivre à 200 %.

J'ai l'habitude de dire que je fais plusieurs journées en 24 heures. Le matin, je commence très tôt (vers 7h) par traiter mes mails. Je consacre le reste de ma matinée et le début d'après-midi pour la Mairie. C'est le moment des rendez-vous

avec les habitants, les agents, les associations, les techniciens, etc.

L'après-midi est consacrée à la Région et la communauté de Communes et les soirées sont souvent prises par des réunions, assemblées, commissions etc.

Enfin, ça c'est sur le papier puisque l'agenda glisse en permanence...

Pas le temps de s'ennuyer, ni de profiter pleinement de sa famille

Tout est une question d'équilibre... Ce qui change vraiment c'est le rythme.

Heureusement, je suis bien aidée par mes adjoints et mes conseillers municipaux, par mes collaborateurs(trices), les services de la CCBS et ceux de la Région.

La mairie, la communauté de communes, la région, c'est avant tout une équipe. On est confronté à des sujets très différents qui nous permettent de mettre à profit nos expériences pour rester dans le concret. Nous devenons des spécialistes d'une thématique et d'un territoire, en même temps des généralistes de tous les sujets.

J'ai envie que mon territoire (et plus encore ma commune) soit dynamique, attractif, respectueux des traditions, de son environnement et de son patrimoine. C'est grâce à mes multiples fonctions que je peux faire entendre ces objectifs... Ca vaut la peine d'y consacrer autant d'énergie.

6- La parole est à vous...

Ça vous intéresse aussi...

Chats errants... Ch T'intéresse !

Les Français détiennent le triste record européen des abandons de chiens et de chats. Livrés à eux-mêmes, les animaux entament une vie d'errance.

Beaucoup de chatons « trop mignons » sont acquis par caprice ou reçus en cadeau. Le chat grandit et la famille s'en détourne : vacances, déménagement, arrivée d'un bébé. Abandonnés par des maîtres irresponsables, les félins non identifiés et non stérilisés entament une vie de misère. Victimes de la faim et des intempéries, à la merci de la cruauté humaine, ils tentent de survivre dans un environnement hostile, dans des conditions sanitaires déplorables et prolifèrent jusqu'à coloniser les villes et les villages.

Et pour cause, un couple de chat peut avoir jusqu'à 12 chatons en 1 an ; après 2 années, leur descendance peut atteindre 144 chats ; après 3 années : 1 728 chats ; après 4 années : 20 736 chats. A méditer !!!

Ne pas nourrir les chats errants est contraire à la loi. Conformément à l'article R214-17 du Code Rural, le fait de priver de nourriture et d'abreuvement un animal domestique

est reconnu cruauté passive.

Nourrir les chats à plusieurs avantages :

- o Evite l'éventration des poubelles
- o Réduit les risques sanitaires (propagation des maladies)
- o Permet d'appivoiser l'animal tout en douceur et de gagner sa confiance
- o Analyser et comprendre le langage corporel de l'animal afin de créer un lien avec lui

LE BUT : stériliser les chats (mâle et femelle) pour éviter la **PROLIFERATION !**

LA METHODE : apprivoiser l'animal jusqu'à gagner sa confiance. L'attraper tout en le respectant, à l'aide d'un piège dédié. Ne pas être brusque, ne pas oublier que le chat errant est plutôt sur la défensive. Parler doucement et calmement et le couvrir d'une couverture afin de l'apaiser.

Une fois pris dans le piège, contacter le vétérinaire « **LA LOUVE(*)** » de Belley qui se chargera de vérifier si l'animal est déjà identifié. Dans le cas



contraire, il procédera à la castration (mâle) et l'ovariectomie (femelle), ainsi qu'à l'identification par tatouage.

Adossée au Fichier National d'identification, **Filalapat** est une **application officielle** dédiée aux animaux perdus, vus et trouvés. Elle vous permet de retrouver plus facilement votre chien ou votre chat perdu en vous permettant d'être en lien avec les professionnels (vétérinaires, fourrières, refuges, associations, etc.) et les membres de la communauté, les Filalapot's présents sur tout le territoire Français.

Pour rappel : depuis le 1^{er} janvier 2021, un décret rend **obligatoire l'identification** des animaux de compagnie.

(*) Stérilisation prise en charge par la Mairie de Ceyzerieu (partenariat avec une association) **ASTRID LEGROS (Chavoley)**



Vive le Carnaval !

Au mois de février, à cause de la situation sanitaire, la commune a organisé un concours photo « Spécial carnaval ». Les gagnants se sont vus remettre des lots offerts par les commerçants de Ceyzerieu, que nous remercions pour leur participation.

Plusieurs catégories étaient représentées, Catégorie Princesse, Catégorie Animaux et Catégorie Famille.



6- La parole est à vous...

Ça vous intéresse aussi...

Panneau Pocket, l'actualité de la commune sur votre portable, tablette, etc.

📱 471 abonnés

Moyen de communication facile et instantané mis en place depuis juin 2020 et 100 % gratuit pour les administrés.

Pour rejoindre « Panneau Pocket de Ceyzérieu », il vous suffit de télécharger l'application via les boutiques en ligne : Google Play (android) ou Apple store (Iphone).



Le numéro 1 Français
des solutions
d'alertes et d'informations
des habitants

Déjà + de 7500 avis
forte confiance

Disponible sur



Eau et assainissement : Report de la date du transfert

Initialement prévue au 1^{er} janvier 2022, le conseil

communautaire a unanimement validé le report d'un an de la date de transfert de la compétence Eau et Assainissement, qui interviendra donc au 1^{er} janvier 2023.

Ce report pragmatique, mûri lors de plusieurs réunions de commissions et de groupes de travail, s'est finalement imposé aux élus pour ne

pas mettre en difficulté les communes et les agents intercommunaux.

Deux écueils principaux ont rendu cette décision inéluctable :

- Les nécessaires recrutements sur les fonctions supports, avant le transfert, n'ont pu être satisfaits.

- Les contraintes imposées aux communes et à la CCBS, ainsi que les moyens mis à la disposition par la

trésorerie, sont incompatibles avec un transfert serein.

Le travail continue désormais avec la révision des statuts de la communauté de communes, la poursuite de la démarche avec un calendrier réadapté et réaliste, et une attention particulière portée à l'accompagnement des communes membres pour réaliser un transfert dans de bonnes conditions matérielles.

Survol de drone Interdit en agglomération...



Des survols de drones ont été constatés sur notre commune. La législation est stricte et très encadrée.

« Survoler une habitation privée sans l'accord du propriétaire est rigoureusement interdit ».

Télépiloter un drone peut être dangereux pour la sécurité des biens et des personnes au sol en cas de crash.

L'utilisation d'un drone professionnel en agglomération est légèrement plus souple, mais soumise à autorisation préfectorale. Veuillez prendre connaissance de la réglementation.

En cas d'incident, votre responsabilité peut être engagée.

Vous avez un animal ? Vous l'aimez ? Faites-le aimer par tous.

La divagation des chiens, les nuisances sonores provoquées par les aboiements intempestifs, les déjections sont autant de sources du mécontentement de certains de nos concitoyens. Soyez vigilants à ne pas laisser errer ou aboyer votre chien. Pensez à ceux qui doivent se lever tôt ou ceux qui se reposent.

Pour favoriser l'entente de voisinage, ne laissez pas errer votre animal, prenez toutes les dispositions pour qu'il ne s'échappe pas et dressez-le à ne pas aboyer sans cesse.

De plus, pour le bien être de nos animaux, de nos voisins et pour la propreté de notre village, les déjections canines doivent être ramassées et mises dans les poubelles.



Rencontre avec le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley

C'est avec plaisir que des élus de Ceyzérieu et agents administratifs ont reçu en mairie, le 22 juillet 2021, Monsieur François PAYEBIEN, Sous-Préfet de Belley, pour une matinée d'échanges sur les dossiers et projets de la municipalité. Les élus ont apprécié ce temps d'échanges et retiendront de cette rencontre un homme à l'écoute des élus et de leurs préoccupations.



Marché de producteurs

Le vendredi 28 mai de 17h à 21h, la place du village de Ceyzérieu a accueilli le marché des producteurs et artisans d'art de l'Ain organisé par l'association "PICOREZ DANS L'AIN".

Les visiteurs ont pu découvrir et repartir avec de délicieux produits du terroir (Miel, confiture, légumes, fruits, charcuterie, viande, vin, escargots, etc.).

Bienvenue aux nouveaux habitants

Crise sanitaire oblige, la cérémonie des nouveaux arrivants prévue en 2020 a dû être annulée. La commune de Ceyzérieu a invité l'ensemble des néo-Ceyzériolans arrivés sur la commune, à la cérémonie des Nouveaux habitants le samedi 2 octobre ! Une belle occasion de leur faire découvrir leur nouvelle commune et de faire connaissance.



Tenez-vous informé
de l'actualité de votre village

La page Facebook « Mairie de Ceyzérieu » vous a informé tout au long de l'année 2021 des événements marquants de votre village.

Abonnez-vous à la page pour recevoir toutes des prochaines informations.
Vous êtes déjà 1100 abonnés

2022, une nouvelle année qui vous réserve encore beaucoup de belles surprises que nous tenterons à nouveau de publier régulièrement.

Tapez « Mairie de Ceyzérieu » dans la barre de recherche facebook !.



7- Divers...

Ça c'est passé en 2021...

La commune a rendu hommage à Sabine Zlatin

Jeudi 23 septembre, jour même du 25^{ème} anniversaire de sa disparition, la municipalité a tenu à rendre un hommage à Sabine ZLATIN qui a vécu à Lapierre. Ce fut l'occasion pour Myriam KELLER de prononcer un discours dans la cour de l'école publique Anne-Marie Lagrange en présence des élèves de CE2, CM1 et CM2, des conseillers municipaux jeunes, de Christiane COLLOMB (habitante de Lapierre et voisine de Sabine ZLATIN) et Pascal MANTOUX. Sabine ZLATIN considérait ces deux personnes comme ses propres enfants.

Sabine ZLATIN a dédié sa vie aux autres et aux enfants en particulier. Elle aurait été touchée par cette cérémonie dans ce lieu. C'est pour ce devoir de mémoire qui est cher à Madame le Maire que la cour de récréation de notre école a été choisie. La municipalité a reçu, à cette occasion, une œuvre peinte par Sabine ZLATIN sous son nom d'artiste YANKA.

« Cette œuvre, c'est toute la population de Ceyzérieu qui la reçoit à travers moi... C'est un moment important dans



l'histoire du village, c'est un symbole que la commune reçoit.

Parmi vous, les enfants, certains partiront construire leur vie ailleurs, reviendront peut-être, d'autres seront toujours là. Lorsque que vous serez adultes, il vous reviendra la tâche de faire perdurer le souvenir de Sabine ZLATIN et de son œuvre. Il vous reviendra d'expliquer à vos enfants les sombres heures de notre Histoire et le combat porté par des Femmes et des Hommes pour vaincre les ténèbres » (Myriam KELLER)

Cérémonie du 11 novembre

Les Ceyzériolans étaient nombreux, en fin d'après-midi, à rendre hommage aux soldats tombés au cours de la Première Guerre mondiale et de toutes les guerres devant le "carré militaire" au cimetière puis au monument aux morts.

La cérémonie s'est tenue en présence de Monsieur Le Sous-Préfet de Belley, Madame la Conseillère Départementale, Madame le Maire, des représentants des Anciens combattants, des Sapeurs-pompiers, des Gendarmes, de la Batterie-Fanfare, des élus et du Conseil municipal jeune.





Mairie de Ceyzerieu

1 place de la Mairie - 01350 CEYZERIEU

Tél. 04 79 87 90 11

Mail : mairie@ceyzerieu.fr - Site web : www.ceyzerieu.fr